

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 30 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente juin à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-trois juin conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre GATINE, Maire, Monsieur Daniel DOUARD, 1^{er} adjoint, Mme Martine LEPETIT, 2^{ème} adjointe, M. Thierry MARTIN, 3^{ème} adjoint, M. Jean-François BOURGOIN, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS, M. Gilbert LETENNEUR, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, Mme Sophie LECOINTRE, M. Arnaud BABY, Mme Nadine PAUL, M. Gilbert GENESTE, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Franck FERREIRA, M. Jocelyn CHARRON, Mme Estelle THURET-LE FLOCH, M. Guillaume DOUARD conseillers municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE ET AYANT DONNÉE PROCURATION :

Mme Kendy SAUTRON à M. Jean-François BOURGOIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine LEPETIT.

ORDRE DU JOUR

➤ **Administration générale**

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2023
- 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023
- 3 - Informations sur les décisions prises par le maire du 25 février 2023 au 20 juin 2023 dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

➤ **Fonction publique**

- 4 – Création d'un poste d'adjoint administratif pour renforcer les services administratifs de la mairie: mise à jour du tableau des effectifs et de l'organigramme du personnel communal
- 5 – Proposition de fixer des rations pour les avancements de grade

➤ **Institutions et vie politique**

- 6 – Désignation d'un référent déontologue de l'élu local

➤ **Finances locales**

- 7 – Décision modificative n° 1 de l'année 2023
- 8 – Participation financière à verser au syndicat de gestion du gymnase Serge Masson de Saint André de l'Eure pour les élèves domiciliés sur la commune et fréquentant cette structure

9 – Participation scolaire à réclamer aux communes dont les élèves sont scolarisés à Garennes – année scolaire 2022/2023

10 – Prix du repas de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2023/2024

11 – Reprise sur le budget communal du solde créditeur du Comité des Fêtes suite à sa dissolution

12 – Demande de fonds de concours pour l'acquisition d'un adoucisseur d'eau pour la salle des fêtes et pour le changement de portes et de volets aux écoles

13 – Porté à connaissance de l'arrêté préfectoral n° UBDEO/ERA/23/44 portant enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation de la société ENERGIE BIO NORMANDIE

14 – Proposition de verser une subvention de fonctionnement aux associations :

✚ Les Mathl'eau du désert

✚ Val 'Eure verte

✚ Comité de jumelage d'IVRY LA BATAILLE

✚ Revel 'être

15 – Proposition de verser une contribution au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) pour venir en aide à la population d'UKRAINE

➤ **Intercommunalité**

16 - Mise en conformité RGPD : convention de mise en œuvre d'un service commun avec l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE

➤ **Restauration scolaire**

17 - Proposition d'un règlement intérieur de la restauration scolaire applicable au 1^{er} septembre 2023

Autres domaines de compétences de la commune

18 – Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024

➤ **Comptes rendus divers**

➤ **Informations de Monsieur le Maire**

➤ **Questions écrites**

➤ **Questions orales (conformément au règlement intérieur : 2 questions par conseillers municipaux)**

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h07.

Monsieur le Maire informe que la séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un enregistrement audio pour permettre une bonne transcription du procès-verbal et d'un enregistrement vidéo en direct sur Facebook.

Monsieur le Maire est désigné président de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner un(e) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Martine LEPETIT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

La secrétaire de séance sera assistée de Madame Paola CHAVOIX, secrétaire générale.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux ce qui amène à :

<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	18
<i>Nombre de présents</i>	17
<i>Nombre de procurations</i>	1
<i>Nombre de votants</i>	18

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à Madame Martine LEPETIT, secrétaire de séance, de valider le quorum.

PRÉAMBULE

Je vous informe que Mme Coralie COLLIN-EMERY, conseillère municipale, m'a présenté sa démission qui est effective à compter du 26 juin 2023 date de réception de son courrier.

Elle ne sera pas remplacée car il n'y a plus de conseiller municipal sur la liste « Garennes, un nouvel élan ».

Concernant le point n° 6 – Désignation d'un référent déontologue des élus, il convient de le supprimer.

Il sera de nouveau inscrit à l'ordre du jour d'une future réunion du Conseil Municipal.

Mme Nadine PAUL : je voudrais rendre hommage, ce soir, à un ancien conseiller qui a fait 2 mandats, il s'agit de Jean-Paul PERILLIAT qui nous a quittés. Jean-Paul a été conseiller municipal pendant 12 ans, il a également été président de l'ADS depuis 2007. Il s'est toujours donné et investi pour la commune toujours discrètement, sans faire parler de lui. Je trouve normal d'avoir une pensée pour lui ce soir. Étant donné que c'est un ancien élu qui a totalement été oublié lors de la remise des médailles des anciens élus puisque vous avez oublié de l'inviter et de lui remettre cette médaille.

Ce soir j'ai une pensée pour lui, pour sa femme et ses 2 filles qui ont suivi son investissement. Par ailleurs, sa femme a ensuite pris la relève.

Un 2^e point est que je voudrais dire à Estelle, qui a choisi de nous rejoindre, que nous sommes heureux de l'accueillir chez « Garennes autrement », dès aujourd'hui.

M. le Maire : merci, nous pouvons avoir une pensée pour notre ancien conseiller qui est décédé il y a un mois.

N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2023 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance afin d'en prendre connaissance et d'y apporter des observations ou des corrections.

Avez-vous des observations ?

Considérant qu'aucune autre observation n'est formulée, je vous demande d'approuver ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'**unanimité**.

N° 2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance afin d'en prendre connaissance et d'y apporter des observations ou des corrections.

Avez-vous des observations ?

Considérant qu'aucune autre observation n'est formulée, je vous demande d'approuver ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'**unanimité**.

N° 3 – INFORMATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION POUR LA PÉRIODE DU 25 FÉVRIER 2023 AU 20 JUIN 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Un tableau a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Je vous rends compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

N° DÉCISION	DATE	OBJET	MONTANT TTC
D-2023/06	12/05/2023	Contrat avec la société EBP pour la maintenance de la chaudière au gaz de l'école élémentaire rue des Plantes	190,80 € TTC/an

Je vous demande d'en prendre acte.

N° 4 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR RENFORCER LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DE L'ORGANIGRAMME DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été transmise aux membres du Conseil Municipal préalable à la séance.

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'accroissement d'activité des services administratifs de la mairie et que le contrat de l'alternante en communication est arrivé à son terme, je vous propose la création d'un emploi permanent d'un adjoint administratif à temps complet.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

L'agent recruté et affecté à ce poste sera chargé des fonctions suivantes :

- Assistant(e) de gestion administrative
- Remplacement de l'agent d'accueil pour les activités de service à la population
- Chargé (e) de communication
- Pilotage du bulletin municipal
- Suivi des manifestations et festivités

La rémunération de l'agent correspondra au cadre d'emploi concerné et au niveau de recrutement de l'emploi créé.

Pour information :

♦ *Pour un agent en recrutement direct et nommé sur le grade d'adjoint administratif au 1^{er} échelon*

Traitement brut mensuel : 1 897 €

Traitement net mensuel : 1 514 €

Coût pour la commune : 33 136 € par an

♦ *Pour un agent en mutation et nommé sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 6^{ème} échelon*

Traitement brut mensuel : 1 918 €

Traitement net mensuel : 1 531 €

Coût pour la commune : 33 597 € par an

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire ou d'impossibilité de nomination stagiaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel de droit public relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, pour une durée déterminée d'un an maximum et prolongé dans la limite totale de deux ans.

Cette création de poste a été présentée en commission du personnel qui s'est réunie le 26 juin 2023.

Je vous demande donc :

- D'accepter la création d'un emploi d'adjoint technique,
- De m'autoriser à signer tous les documents qui en découlent,
- De modifier le tableau des effectifs et l'organigramme des services en conséquence.

M. Gilbert GENESTE : Personnellement je trouve que la masse salariale de la commune est extrêmement importante. Je pense également que les adjoints pourraient prendre certains dossiers dont Paola n'a pas à s'occuper, je pense que ce n'est pas à elle de le faire, elle gagnerait du temps. Je pense que cet emploi n'est vraiment pas nécessaire, que face à un surcroît de travail, on peut prendre quelqu'un momentanément mais pas créer un poste à plein temps, je ne suis pas d'accord.

M. le Maire : C'est ton point de vue mais nous avons fait le point avec le service administratif et les adjoints, je pense que cette création de poste est nécessaire.

M. Gilbert GENESTE : Ça représente 36 000 € par an.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Il est indiqué remplacement de l'agent d'accueil pour les activités de services à la population, c'est pour remplacer Corinne ?

M. le Maire : Non, seulement lors d'une absence, cela évitera de surcharger un autre agent qui a du travail au niveau de l'urbanisme.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Elle a eu un souci personnel qui a duré un certain nombre de mois mais j'espère, pour elle, qu'elle sera maintenant toujours présente. Je parle de Corinne car c'est elle qui est à l'accueil mais il peut également s'agir d'Isabelle qui peut être absente.

M. le Maire : Tout à fait, cette personne sera polyvalente sur les 2 postes.

M. Jean-François BOURGOIN : Pour compléter ce que disait Gilbert et Jeannine, est-ce que ça passera par une réorganisation complète de la mairie ? Effectivement on peut dire qu'on embauche mais n'est-ce pas une réorganisation de distribution des tâches ? C'est un peu complémentaire de ce qu'on avait dit sur les commissions, tu te souviens ? On avait dit qu'il fallait complètement réorganiser les commissions et en réorganisant les commissions, en redistribuant peut-être des tâches à certains adjoints, je sais que Paola est débordée, qu'elle a en fait un maximum mais c'est peut-être une réorganisation qu'il faut envisager. Il faut peut-être qu'on prenne du recul. Je n'étais pas à la commission du personnel, je ne sais pas qui y était mais il faut peut-être qu'on prenne du recul.

M. le Maire : Je pense que nous avons réfléchi quand même, c'est vrai qu'il y a de la réorganisation à faire, c'est certain et même sur les autres postes, pas que sur le poste de Paola. Il y a aussi tout ce qui concerne l'archivage et autres, je pense qu'il faut justement étoffer notre service administratif pour arriver à des choses correctes. En ce moment, on n'est pas clair sur l'archivage.

M. Gilbert GENESTE : En ce moment, oui car il y a un problème momentané. Qu'il faille quelqu'un pendant X temps, pourquoi pas, je n'ai pas de problème sur le sujet, il faut remettre les choses en place mais quelqu'un à temps plein, à longueur d'année et augmenter la masse salariale de la commune dans cette proportion, je trouve que ce n'est pas raisonnable, ce n'est pas sérieux.

M. le Maire : C'est ton point de vue, il n'y a pas de problème mais je dis qu'on l'a bien étudié.

M. Gilbert GENESTE : Qui est « on » ?

M. le Maire : Les adjoints, tout le secrétariat et je pense qu'il faut qu'on arrive à une solution pérenne.

M. Gilbert GENESTE : D'accord alors qu'est-ce qu'en pense le premier adjoint ?

M. Daniel DOUARD : Vous voulez savoir ce que j'en pense ? Effectivement il y a un travail à faire, comme vous le savez, ce qui n'est pas forcément fait actuellement dans de bonnes conditions car nous manquons de personnel. Là où je suis très réticent, comme vous avez pu le sentir, c'est d'embaucher quelqu'un de la fonction publique. Ce n'est pas nouveau, vous le savez. La fonction publique parce qu'effectivement ça peut être une mutation et après cela est difficile de changer. Voilà ce qui me gêne le plus. Ce qui me gêne également un peu, c'est qu'on n'en a pas parlé, malheureusement, avant le budget.

Mme Nadine PAUL : Exactement, on n'en a pas parlé.

M. Daniel DOUARD : Alors je voulais dire que je suppose que Jean-Pierre a bien regardé le budget et qu'on a la possibilité, si on embauche cette personne très rapidement, d'aller jusqu'à la fin de l'année sans avoir de DM importante à faire. C'est tout pour l'instant mais c'est vrai que la personne qui était là n'était pas suffisamment formée, n'avait pas les capacités à aider pour pouvoir faire le travail correctement. Après c'est vrai que si on n'embauche pas, il va falloir quand même dépenser de l'argent pour assumer ce qui est souhaité largement par l'opposition et nous-mêmes, de faire de la communication.

Mme Nadine PAUL : Il y a d'autres solutions.

M. Daniel DOUARD : Tu ne me laisses pas finir mais c'est ce que je voulais dire, effectivement la communication puisque c'est ça qui est lourd à prendre en charge. Si on veut une communication sérieuse dans la commune, effectivement il faut du personnel pour l'assumer ou alors trouver de l'argent pour prendre des personnes pour externaliser. Il y a 2 solutions qui coûteront néanmoins de l'argent.

Mme Nadine PAUL : Il faut savoir qu'on parle d'une somme qui équivaut, grosso modo, à un an de police municipale, qu'on a proposé d'autres solutions depuis maintenant plus de 2 ans et demi. Je réitère ce que j'ai dit en commission du personnel, je ne juge pas, vous avez soi-disant fait des études pour voir qu'il y avait besoin de quelqu'un mais je dis juste que ça fait 2 mois et demi qu'on n'a pas eu de conseil parce qu'il n'y avait aucune urgence sur Garennes, comme tu l'as dit, je pense que là, il y avait une vraie urgence et que tu ne nous as pas réunis, sauf le lundi en commission du personnel où, honnêtement, combien de membres étaient présents ?

Moi, j'étais auditrice puisque je n'en fais pas partie mais on devait être 4 ou 5 avec les maires adjoints donc si c'est ça travailler en amont sur un dossier où on prend la responsabilité d'engager la commune sur un tel montant pour le passer vite fait en conseil 4 jours après, c'est

ça qui me pose problème. Après je ne suis pas contre, je ne suis pas pour mais je voudrais reporter ce point pour avoir le temps, tous ensemble, d'étudier peut-être une réorganisation, peut-être en effet avoir recours à quelqu'un. J'ai proposé de plutôt prendre quelqu'un qui soit étudiant en BTS de com ou un alternant en BTS de com en dernière année qui puisse faire uniquement de la com, je précise juste que vous avez choisi de supprimer des postes de maires adjoints au montant que cela coûte et en contrepartie vous avez pris un alternant. Là, vous allez embaucher quelqu'un qui va coûter à la municipalité son salaire plus les charges alors que moi, j'ai toujours proposé de faire une partie de la communication et que je pouvais m'y investir, je referme la parenthèse.

Je demande tout simplement que ce point soit reporté pour avoir le temps, à la rentrée, d'en discuter dans de bonnes conditions, en ayant travaillé sur le sujet tous ensemble et non pas à 4 en commission pour que ça passe, 3 jours après, en conseil. Voilà ce que je demande ce soir, je ne suis pas contre, je ne suis pas pour, je demande juste qu'on puisse travailler correctement en commission du personnel, que ceux qui font partie de la commission du personnel puissent être présents et qu'on puisse en reparler avant de prendre une décision qui engage la commune sur un montant de 35-40 000 € par an.

M. le Maire : J'entends mais je pense qu'il ne manquait qu'une personne par rapport à lundi.

Mme Nadine PAUL : Il y a d'autres moments dans la commune où on a manqué de personnel. Aux services techniques, pendant 3 ans, il a manqué quelqu'un et ça n'a pas perturbé les choses.

M. le Maire : On ne parle pas du service technique, on parle du service administratif, le travail n'est pas le même.

Mme Nadine PAUL : Ne t'énerve pas.

M. le Maire : J'ai quand même quelque chose à te dire. Tu es la première à nous dire que notre communication n'est pas bonne, qu'il faut faire quelque chose. On a eu une alternance, une jeune stagiaire qui s'est bien débrouillée mais on voit qu'elle a des limites, elle est partie et je vois qu'on patauge encore plus vite dans l'organisation de quelque chose. Je pense que c'est un besoin urgent.

Mme Nadine PAUL : La fiche de poste n'est pas que sur la com.

M. le Maire : Bien sûr que non mais je pense qu'on profite de la création de ce poste.

Mme Nadine PAUL : Parce que je pense qu'il n'y a que les gens qui font partie de la com, autour de la table, qui ont eu le document que nous avons, les autres élus ne les ont pas eus donc je redis que je n'ai pas dit non, je ne suis ni pour, ni contre, je demande juste que tout le monde puisse travailler. Parce que même l'offre d'emploi, on en a discuté en commission, quand on ne demande aucun niveau requis, ni aucun diplôme, ça veut dire que vous allez prendre quelqu'un que vous êtes susceptible de former pendant X mois et qui ne sera donc pas efficace immédiatement. Quand on ne demande pas de niveau requis ou de diplôme, on peut prendre n'importe qui, n'importe quel niveau et si c'est pour former, pendant 6 à 7 mois, qui fait l'accueil, le secrétariat, la gestion administrative, qui remplace les uns et les autres et qui en plus doit faire la com sur les réseaux sociaux, je pense que ça peut faire un panel complet de personnes totalement différentes.

Je demande juste qu'on puisse reparler du sujet sereinement, ça engage la commune alors que nous est reproché, à tous les conseils, de dilapider l'argent de la commune. Moi, je suis responsable.

M. le Maire : C'est la première fois que j'entends parler de ça.

Mme Nadine PAUL : Excuse-moi, tu veux que je te relise les PV ?

M. le Maire : Non, ce n'est pas la peine.

Mme Nadine PAUL : Je peux extraire les phrases où ça a été dit à chaque conseil, je n'ai pas dit que c'était toi, j'ai dit qu'on nous le disait suffisamment.

M. le Maire : Oui, ce n'est pas la peine de remonter des affaires passées.

Mme Nadine PAUL : Non alors soyons responsables ce soir, on n'a pas travaillé sur le sujet, c'est un sujet que nous avons eu lundi soir à 4 pour être présenté vendredi, je rappelle juste que ça fait 2 mois et demi qu'il n'y a pas eu de conseil.
Je demande, ce soir, qu'on le remette à la rentrée, en septembre et on discutera, travaillera dessus.

M. le Maire : D'accord, j'enregistre la demande. Y a-t-il d'autres questions sur cette création de poste ?

M. Jean-François BOURGOIN : Tout à l'heure on disait, Jean-Pierre, tu disais que ça n'avait rien à voir, mais si, le service technique veut qu'on embauche quelqu'un en remplacement, ils l'ont demandé.

M. le Maire : Oui mais on parle du service administratif.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui mais ce sont des surcoûts car la police municipale, Nadine a abordé le sujet, on a un surcoût budgétaire, on l'a appris l'autre jour. La police municipale va coûter plus cher.

M. le Maire : Bien sûr mais ce n'est pas encore voté.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui mais budgétairement, il faut le prévoir.

Mme Nadine PAUL : Oui mais on va l'avoir, ce n'est pas parce que ce n'est pas voté qu'on ne va pas l'avoir, on sait très bien qu'on va avoir à payer.

M. le Maire : Bien sûr mais on a regardé nos dépenses, on n'a pas fait un budget non plus n'importe comment.

Mme Nadine PAUL : Oui mais on n'a pas travaillé sur le sujet et notamment les conseillers, ici, n'ont pas les documents. Je demande donc que ce point soit remis à un autre conseil municipal.

M. Gilbert GENESTE : C'est facile de dépenser de l'argent, Jean-Pierre, tu es généreux.

M. le Maire : Oui bien sûr. Je pense que depuis le temps que je m'occupe des finances de la commune, j'ai quand même été assez droit et surtout j'ai pensé à l'avenir. Je pense qu'on n'a pas dépensé beaucoup d'argent n'importe comment comme vous entendez le dire.

M. Gilbert GENESTE : Je ne suis pas d'accord.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est pas n'importe comment, c'est juste de travailler sur un dossier qui engage la commune, ce n'est pas dépenser n'importe comment.

M. le Maire : C'est pourtant ce qui est dit.

Mme Nadine PAUL : Non, j'ai dit qu'on nous accusait systématiquement de vouloir dépenser n'importe comment, c'est différent. Je te dis juste que là, ce soir, honnêtement qui, autour de la table, sait de quoi on parle ? Si on n'avait pas dit les chiffres, personne ne le saurait.

M. le Maire : Je suis là pour vous informer.

Mme Nadine PAUL : Oui mais 4 jours avant le conseil, Jean-Pierre, sur quelque chose qui engage la commune. Quand une dépense va être à vie – parce que cette personne que vous allez prendre, on ne pourra jamais la retirer de son poste – ça engage la commune pour tout le temps, Daniel l'a bien rappelé, si c'est une mutation, on n'aura aucun moyen de discuter le sujet, je n'ai pas dit que j'étais contre, je demande qu'on travaille le sujet ensemble et qu'à la rentrée on sache de quoi on parle, tous.

M. le Maire : Je ne sais pas comment vous pouvez discuter sur une chose que je pense nécessaire, la création de poste est nécessaire, je ne vois pas d'autres formulations.

Mme Nadine PAUL : Est-ce qu'on a le descriptif des postes de Corinne, Isabelle et Paola, ce soir ? Est-ce qu'on a le descriptif des 3 postes qui existent déjà ? Est-ce qu'on a les descriptions de postes ?

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Et les tâches.

Mme Nadine PAUL : Déjà la description des 3 postes. On ne l'a pas. On va donc embaucher quelqu'un sans connaître préalablement le descriptif des uns et des autres. Je répète que je ne suis pas contre, je demande juste qu'on retravaille le sujet.

M. le Maire : Excuse-moi mais la façon dont tu t'exprimes, on sent bien que tu n'es ni pour, ni contre mais bien contre.

Mme Nadine PAUL : Parce que je suis responsable, c'est mon métier et ça m'intéresse.

M. le Maire : Ton métier ? Ici, on est au conseil municipal.

Mme Nadine PAUL : Oui mais ça engage la mairie et l'argent des Garennais.

M. le Maire : Je suis maire, je suis responsable devant tous les Garennais des dépenses qu'on fait.

Mme Nadine PAUL : Pourquoi il y a un conseil ? Dans ce cas-là, fais voter toutes les personnes qui sont sur ta liste, tu seras majoritaire et tout le monde appréciera la façon dont ça se passera. On en reparlera.

M. le Maire : Mais bien sûr.

M. Gilbert GENESTE : Tu ne seras pas maire éternellement et tu engages la commune après toi.

M. le Maire : Oui, ceux qui ne sont pas encore aux commandes, je pense que vous pouvez essayer de vous mettre dans la peau du prochain conseil, c'est le moment de réfléchir, on ne travaille pas que pour aujourd'hui mais pour demain et après-demain.

Mme Nadine PAUL : Justement c'est pour ça qu'on est intéressé de te dire qu'on veut vraiment travailler.

M. le Maire : Avec vous, c'est facile de travailler.

Mme Nadine PAUL : Alors je vais te dire quelque chose. Dans le règlement intérieur, on doit avoir, 3 jours avant, les documents qui passent pour le conseil. Pour ce point, on a eu les documents hier après-midi, d'accord ? Donc on ne va pas te dire que c'est illégal, on ne va pas te dire qu'on va contester, on te demande juste de reporter le point. On a eu les documents hier après-midi, c'est écrit dans le règlement intérieur. D'accord ? Donc je te demande gentiment de reporter ce point.

M. le Maire : Il n'y a pas de gentiment, tu demandes à reporter, c'est tout.

Mme Nadine PAUL : Eh bien ça fait 3 fois que je te le demande.

M. le Maire : Pour le moment, je dis que je ne reporte pas, je vais passer au vote.

Mme Nadine PAUL : D'accord donc tu fais les choses illégalement par rapport au règlement intérieur, tu sais qu'on peut contester ?

M. le Maire : Bien sûr.

M. Franck FERREIRA : Si on doit passer au vote, comme c'est quand même important, je voudrais passer en vote à bulletin secret.

Mme Nadine PAUL : Je vous rappelle que vous serez tous poursuivis.

M. Arnaud BABY : Pour la communication, vu que ça se passait bien avec la jeune fille en alternance, on ne peut pas reprendre une nouvelle personne en alternance comme l'a proposé Nadine ?

M. le Maire : Mais ça ne suffit pas, le poste ne sera pas à 100 % sur la communication. C'est l'organisation intégrale de la cellule administrative qui est à revoir et c'est avec une 4e personne à temps complet. Elle était à mi-temps et la semaine durant laquelle elle n'était pas là, il fallait reprendre le retard. Voilà pourquoi nous voulons que cela soit à temps complet et permanent et surtout pour l'organisation de tout ce qu'on met en archivage, sinon on va encore devoir repayer.

Mme Nadine PAUL : Je peux vous proposer de vous aider, je l'ai dit et je le redis, à recruter quelqu'un, c'est mon métier, qui soit une alternante 2e niveau supérieur, qui soit efficace au niveau de la communication et qui puisse faire d'autres choses parce qu'il ne faut pas se leurrer, la personne ne va pas faire à la fois, donc je veux bien vous aider à recruter de tels profils mais je redemande d'attendre qu'on puisse en parler tous ensemble et qu'on puisse peser le pour et le contre, pas uniquement 3 jours avant le conseil et en ayant les documents juste la veille. C'est illégal, je le redis.

M. le Maire : Je peux te dire que je n'ai pas besoin de ton aide pour le recrutement.

Mme Nadine PAUL : D'accord, tout le monde entendra.

M. le Maire : J'ai le droit de dire ça.

Mme Nadine PAUL : Tout le monde a le droit de s'exprimer, c'est la démocratie mais chacun fera ce qu'il veut.

M. le Maire : Bien sûr.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : N'est-il pas possible de prendre une personne en service civique ?

M. le Maire : On va voir, déjà on n'a pas encore lancé l'annonce pour le recrutement. Vous savez, en ce moment, croyez-moi que le recrutement n'est pas facile. Ce n'est pas demain que nous allons avoir quelqu'un qui va taper à la mairie parce que je le vois, n'importe où ils veulent recruter, ça ne se passe pas tout seul. Nous, on ne peut pas non plus un niveau bac+12 ou bac+13.

Mme Nadine PAUL : Justement, raison de plus pour prendre un alternant dernier année, spécialisé en communication. Et ça, je peux te dire qu'il y en a en file d'attente. Je rappelle que dans un tel cas on est exonéré de charges et que ça coûte beaucoup moins cher.

M. le Maire : On verra dans les candidatures.

Mme Nadine PAUL : Non, recruter un alternant n'est pas comme recruter un CDI. Sur ta fiche de recrutement, soit tu vas recruter un CDI à vie avec ce que ça représente en charge pour la commune, soit tu prends un alternant mais tu ne peux pas faire l'un ou l'autre.

M. Arnaud BABY : Après ça pourrait très bien être un alternant qui sera embauché à la fin de son alternance.

Mme Nadine PAUL : Ça peut être ça aussi.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Bien sûr ça peut être ça aussi et pendant un an ce n'est pas le même coût pour la commune.

Mme Sophie LECOINTRE : Là, c'est de la mauvaise foi.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Parce que tu peux très bien avoir quelqu'un qui est en mutation et qui va postuler sur le poste mais qui n'y connaît rien et pour qui tu vas mettre beaucoup plus de temps à le former alors qu'une personne qui est en 2e année sera beaucoup plus compétente, même si elle n'est pas dans le cadre administratif, que celui qui arrivera pour une mutation.

M. Arnaud BABY : Au moins pendant un an, on saura ce que vaut la personne.

Mme Nadine PAUL : Et tu vois, Arnaud, cette discussion, on peut l'avoir en dehors du conseil, en commission et discuter sérieusement. On peut avoir cette discussion à la rentrée, tous ensemble en commission, les gens peuvent être auditeurs et on peut parler sereinement parce qu'on n'est pas en conseil, sans se disputer et voir ce qui est le meilleur pour la commune et pour le portefeuille des Garennais, c'est ça qui est important, et choisir un bon profil.

M. Jocelyn CHARRON : En tout cas, si c'est un alternant, ce ne sera qu'au mois de septembre.

M. le Maire : Je pense qu'on n'aura personne avant le mois de septembre.

M. Daniel DOUARD : Je veux juste dire que je suis très gêné, comme vous le voyez bien, je pensais qu'on peut prendre un contractuel de droit public comme indiqué dans la dernière ligne, qui ne nous engage pas effectivement tout le temps. Il faut quelqu'un, c'est certain.

M. le Maire : C'est nécessaire.

M. Daniel DOUARD : C'est nécessaire, je ne le conteste pas.

Mme Nadine PAUL : Oui mais on n'est pas contre.

M. le Maire : Vous êtes toujours en train de dire que vous n'avez pas reçu ça, vous n'avez pas reçu ça mais pourquoi ? Parce que le poste de Paola est à saturation. Et ça, je pense qu'on ne peut pas durer comme ça, ce n'est pas possible.

M. Gilbert GENESTE : On est d'accord.

M. le Maire : J'ai déjà été dans une entreprise, quand on décidait quelque chose, on ne le traînait pas pendant 2 ou 3 ans. Là, on est en train de tergiverser

Mme Nadine PAUL : Oui mais là, on est dans une entreprise publique avec l'argent des contribuables.

M. le Maire : Je sais, je sais.

Mme Nadine PAUL : La police municipale, c'est 45 000 € par an et là, on est à 35 000 € par an et ça va durer au minimum 20 ans. Donc c'est quelque chose qui engage, oui, tu vas faire comment pour virer quelqu'un qui a 20 ans aujourd'hui ?

M. le Maire : Qui a parlé de virer ?

Mme Nadine PAUL : Mais non, tu ne pourras pas, c'est un poste pérenne.

M. le Maire : Bien sûr.

Mme Nadine PAUL : Donc voilà, je le redis. Après, bien sûr qu'il faut peut-être quelqu'un, bien sûr qu'il faut voir la réorganisation, peut-être qu'il y a des tâches qu'il faut revoir complètement avec les maires adjoints, ce n'est pas normal que Paola fasse 80 % du travail par rapport à un service administratif.

M. le Maire : Qu'est-ce qui te fait dire qu'elle a 80 %

Mme Nadine PAUL : J'entends Paola qui, tout le temps, ...

M. le Maire : Mais demande aux autres, c'est pareil. L'urbanisme, ça n'arrête pas. L'accueil est peut-être un peu plus souple mais dès qu'il y a quelque chose.

Mme Nadine PAUL : Eh bien il y a peut-être un problème de réorganisation de ce côté-là aussi.

M. le Maire : Mais je te dis que les 3 postes sont à saturation et dès qu'il en manque un, c'est la catastrophe.

Mme Nadine PAUL : Je demande pourquoi depuis 2 mois et demi, il n'y a pas d'urgence pour se réunir et en parler 3 jours avant le conseil.

M. le Maire : Tu es en train d'interpréter parce qu'il y a eu les plannings de chacun, je regrette, j'ai été une semaine en vacances.

Mme Nadine PAUL : Sur 2 mois et demi depuis le dernier conseil.

M. le Maire : Oui, oui, tout ça, après il y a eu des choses plus ou moins urgentes. Je ne vois pas quel est le degré, tu mets en avant l'histoire entre 3 jours et le conseil municipal.

Mme Nadine PAUL : Oui la commission du personnel, on était 4, c'était lundi, et on a eu les documents pour le conseil hier. Donc je recommence, sur le règlement intérieur est indiqué qu'on doit recevoir les documents 3 jours avant au minimum.

M. le Maire : Bien sûr.

Mme Nadine PAUL : Donc je redemande. Je n'ai pas dit que j'étais contre, je veux qu'on en discute et qu'on travaille.

M. le Maire : Non c'est vrai, ça ne se voit pas que tu es contre. C'est tout.

Mme Nadine PAUL : Je ne répondrai pas à cette provocation.

M. le Maire : Non.

Mme Nadine PAUL : Tu peux me laisser terminer ?

M. le Maire : Oui, bien sûr.

Mme Nadine PAUL : Il n'y a pas de provocation dans mes propos, c'est juste que je suis responsable et que ce soir je demande juste qu'on travaille, non pas à 4 avec 2 maires adjoints, on était 2 élus, Corinne et moi, et je pense que pour une décision pareille, ça mérite d'être plus nombreux et de travailler sur le sujet. Ce n'est pas un sujet à prendre à la légère, on engage de l'argent.

M. Jocelyn CHARRON : De combien est la période d'essai d'une personne embauchée avec ces statuts ?

M. le Maire : Ça dépend.

Mme la SG : Si c'est un recrutement direct, c'est 12 mois et si c'est une mutation, il n'y a pas de période d'essai.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Si c'est une mutation et que c'est « une cruche »...

M. le Maire : Tant pis, je regrette, j'assume mon rôle.

M. Jean-François BOURGOIN : Ça nous emmène, Jean-Pierre, à une plus grande réflexion sur l'organisation. Tout à l'heure tu as parlé de l'accueil, c'est vrai que l'accueil prend peut-être trop de temps, il faut peut-être voir. Il s'agit peut-être de réorienter l'accueil autrement. Est-ce qu'on est obligé d'être ouvert tous les jours de telle heure à telle heure ? C'est peut-être une réflexion plus complexe que de dire qu'on embauche pour embaucher.

M. le Maire : Vous n'avez pas compris, je n'ai pas dit que c'est le plaisir d'embaucher pour embaucher mais quand même quand on voit le fonctionnement intérieur de la mairie, croyez-moi, on a besoin de faire quelque chose au niveau du service administratif, croyez-moi. Je pense que là, c'est histoire de dire des choses. Non, je n'ai pas dit que c'est pour le plaisir d'embaucher, pas du tout mais croyez-moi qu'il y en a vraiment besoin.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : J'étais à la réunion de la commission du personnel et Paola, vous aviez proposé de lister les différentes tâches que vous faisiez toutes. Avez-vous pu le faire ? Ça nous donnerait peut-être une meilleure vision de tout ce que vous faites et puis voir car vous aviez proposé de changer certaines tâches pour d'autres personnes, peut-être que temporairement ça rééquilibrerait, le temps de faire le recrutement.

Mme la SG : Mais non.

M. le Maire : Non, pour moi, je dis et je répète, il y a urgence d'embaucher. Pas n'importe comment, pas n'importe qui, je suis d'accord avec vous mais là, vraiment vous verrez que ça va faire plaisir aux secrétaires qu'on ne prenne pas une décision parce qu'on est en train de douter sur leur charge de travail.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est absolument pas ça, qu'est-ce qui va se passer entre juillet et août ? Il ne va rien se passer.

M. le Maire : Peut-être mais si on ne s'engage pas.

Mme Nadine PAUL : On a juste demandé de se revoir début septembre.

M. le Maire : Donc ça reportera au mois d'octobre.

Mme Nadine PAUL : Pourquoi ? Tu crois que tu vas recruter en août ?

M. le Maire : Non mais quand on démarre une procédure, ça fait quand même gagner du temps.

Mme Nadine PAUL : Je redis ce soir – parce que tu vas le faire passer en force et tu as la majorité – combien je regrette que les gens qui sont autour de cette table votent pour quelque chose sur quoi on n'a même pas pu échanger, qui engage la mairie, la commune d'une façon

pérenne pour X années alors qu'on n'a même pas pu travailler dessus. Là, je suis vraiment, vraiment désolée pour les gens qui nous entendent. Je veux dire à Corinne, Isabelle et Paola que ce n'est absolument pas contre elles, si ça avait été un autre sujet, ça aurait été pareil, on engage la mairie, on n'a pas les documents en temps et en heure, on ne s'est pas réuni pour travailler mais on y va.

M. le Maire : Malgré moi, je reporte, très bien. Néanmoins croyez-moi, je suis très déçu.

Mme Nadine PAUL : Merci Daniel.

M. le Maire : Tu peux dire merci Daniel mais moi, je regrette, je vois que c'est en train de flancher.

Mme Nadine PAUL : En juillet et août, il ne se passera rien, Jean-Pierre, arrête. Ça n'empêche pas qu'on prendra peut-être la bonne décision début septembre et ça sera à la rentrée, on pourra embaucher plus facilement que sur l'été. Donc arrête.

M. le Maire : Oui, oui, mais je sais, à chaque fois on reporte et on n'y arrivera jamais. Ça, c'est la fuite en avant, toujours.

Mme Nadine PAUL : Si vous nous aviez remis les documents en temps voulu.

M. le Maire : Mais bien sûr.

Mme Nadine PAUL : Bien en amont et qu'on se soit réuni au lieu d'être 4 dont 2 maires adjoints – je précise – on aurait peut-être pu voter ce soir.

M. le Maire : Bien sûr.

Mme Nadine PAUL : Oui, bien sûr. Bien sûr Jean-Pierre.

M. le Maire : Je reporte et on n'en reparle pas.

M. Gilbert GENESTE : Si, on en reparlera.

M. le Maire : Oui mais on verra ça autrement.

M. Jocelyn CHARRON : Juste un petit mot pour dire que si c'est en alternance, il faut le trouver tout de suite pour septembre. Ce n'est pas en septembre qu'on va le trouver, ils seront tous en poste.

Mme Nadine PAUL : Jocelyn, en commission, ça a été rejeté, l'alternant.

M. le Maire : L'alternant peut donner une certaine satisfaction mais vu la réorganisation qu'on veut faire dans la mairie, ça ne suffira pas. Parce qu'un alternant n'est pas là à temps plein.

Mme Nadine PAUL : Quel niveau avait ton alternante ?

M. le Maire : L'alternant, il finira pour sa dernière année...

Mme Nadine PAUL : Quel niveau d'études a Manon ?

M. le Maire : Niveau bac.

Mme Nadine PAUL : Elle est en quelle année de quoi ?

M. le Maire : Elle était bac+2.

Mme Nadine PAUL : Il y a au-dessus et donc des gens plus à même de pouvoir faire ça.

M. le Maire : Comment ça va se passer avec un alternant ? Il ne prendra pas le poste tout de suite, il fera ses 3 ou 4 premiers mois.

Mme Nadine PAUL : Non, c'est l'entreprise qui décide ce qu'elle veut.

M. le Maire : Avec une alternance de fin d'études qui se terminera par 3 ou 4 mois, voire 6 mois maximum quand on a un bac+5 ou 6.

Mme Nadine PAUL : En alternance, ce n'est pas comme ça que ça marche. Ce n'est pas du tout comme ça. Je le répète et je peux vous donner un coup de main, vous ne voulez pas.

M. le Maire : Non, je n'ai pas besoin de tes conseils.

Mme Nadine PAUL : D'accord.

Mme Sophie LECOINTRE : C'est une honte de dire ça.

M. le Maire : Mais bien sûr et tes paroles, ce n'est pas...

Mme Sophie LECOINTRE : Ce que tu dis est scandaleux.

M. le Maire : Bien sûr.

Mme Sophie LECOINTRE : Tu n'as pas besoin des conseils de Nadine, attends.

M. le Maire : Ah non, j'ai déjà donné des exemples.

Mme Sophie LECOINTRE : Non mais attends, c'est scandaleux.

M. le Maire : J'ai compris.

Mme Sophie LECOINTRE : C'est scandaleux.

Mme Martine LEPETIT : Du calme, du calme.

M. le Maire : Non, ce ne sera jamais calme, ce n'est pas possible.

Mme Sophie LECOINTRE : Non, non, ce n'est pas du calme.

M. le Maire : Là, on baisse notre froc, encore une fois, c'est bon. On passe au point suivant.

Mme Sophie LECOINTRE : Je suis sidérée, sidérée.

Madame Nadine PAUL : C'est une attitude de maire.

Mme Sophie LECOINTRE : Quelle attitude ? Quelle attitude ? Je suis scandalisée.

N° 5 - PROPOSITION DE FIXER LES RATIOS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été transmise aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.

Monsieur le Maire expose :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade.

Une délibération doit donc fixer ce taux appelé « ratios promus-promouvables » pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Le ratio peut varier de 0 à 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement pour toutes filières.

Les ratios ont été soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de l'Eure, selon ma proposition et ont été acceptés le 16 mai 2023 comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS PROMOUVABLES
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	100%
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1er classe	100%
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	100%
Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	100%
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	100%

Je vous demande de fixer les taux de promotion d'avancement de grade comme indiqué précédemment.

Je vous précise que sauf disposition expresse du Conseil Municipal prise sur un nouvel avis du Comité Technique, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

Mme Nadine PAUL : Je voudrais bien comprendre, tout le monde va donc en bénéficier, que ce soient les personnels administratifs de la mairie et techniques ?

M. le Maire : Oui.

Mme Nadine PAUL : C'est-à-dire que les engagements qui ont été pris pour augmenter les personnes, il y a 15 mois, du coup ça va se faire ?

M. le Maire : Voilà.

Mme Nadine PAUL : Puisque ça n'a pas été fait avant.

M. le Maire : Non car on n'avait pas l'accord du centre de gestion de l'Eure.

Mme Nadine PAUL : Et ça va se mettre en place quand ?

M. le Maire : Je pense que notre délibération passera dans les 2 mois, on pourra faire un calendrier mais tout le monde ne va pas passer le même mois, ce sera en fonction de la dernière nomination qu'ils ont eue. Par exemple s'ils ont été nommés le 23 octobre, ce sera au 23 octobre quand un autre sera au 31 décembre, ce sera sur l'année.

Suspension de séance à la demande de Monsieur le Maire.

M. le Maire : Nous reprenons la séance, je m'excuse pour cette interruption de séance. Je répète à Paola que le dernier point, sur la proposition de fixer les ratios, a été accepté à l'unanimité.

Mme Nadine PAUL : Et moi, je voudrais dire à Paola que les propos que j'ai entendus m'ont beaucoup choquée et que je réitère ce que j'ai déjà dit à plusieurs conseils, que ce soit Paola ou quelqu'un d'autre ou moi-même, ce soir, qui sommes assez malmenés dans les propos, notamment du maire, je conteste vigoureusement ce qui a été dit.

Délibération n° 2023-22

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade,

Considérant que la loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond,

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 mai 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de fixer les ratios d'avancement de grade comme indiqué ci-dessus.

INDIQUE que sauf disposition expresse du Conseil Municipal prise sur un nouvel avis du Comité Technique, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

N° 6 - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL

RETRAIT DE LA DELIBERATION

N° 7 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Un tableau détaillant les modifications des crédits budgétaires a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance du Conseil Municipal.

Pour rappel, le budget primitif 2023 a été voté le 14 avril 2023.

À l'issue de la clôture de l'exercice 2022, le service de gestion comptable d'EVREUX nous a informé qu'il y avait des écritures comptables à régulariser, d'où la nécessité de proposer une décision modificative :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
16	165	Dépôts et cautionnements : régularisation d'une caution antérieure à 2010	1 295,81
21	2135	Installations générales et aménagements	-1 295,81
TOTAL			0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
002	002	Reprise du résultat de fonctionnement antérieur : erreur matérielle de transcription sur le logiciel comptable 816 941,34 € au lieu de 816 941,04 €	-0,30
013	6419	Remboursement rémunération du personnel communal	-1 295,51
75	7588	Autres produits de gestion courante	1 295,81
TOTAL			0,00

Délibération n° 2023-23

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif 2023 a été voté le 14 avril 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année et au regard des besoins,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'année 2023 tel que présentée ci-dessus.

N° 8 – PARTICIPATION FINANCIÈRE À VERSER AU SYNDICAT DE GESTION ET CONSTRUCTION DU GYMNASSE SERGE MASSON DE SAINT ANDRÉ DE L'EURE POUR LES ÉLÈVES DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE ET FRÉQUENTANT CETTE STRUCTURE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Monsieur le Maire expose :

Le Syndicat de Gestion et de construction du gymnase Serge Masson situé à SAINT ANDRÉ DE L'EURE a sollicité le versement d'une participation financière de 50 € pour 3 élèves domiciliés sur la commune pour l'année scolaire 2022/2023.

Cette participation au syndicat permet d'allouer ensuite une subvention au collège pour les sorties pédagogiques, l'achat de fournitures et pour le fonctionnement de l'association sportive. Le coût moyen par élève s'élève à 285,20 €.

Pour les élèves extérieurs au syndicat, une participation forfaitaire de 50 € est demandée aux communes de résidence des élèves.

Je vous propose donc d'accepter le versement d'une participation financière de 150 € pour les 3 élèves concernés.

Délibération n° 2023-24

Vu la demande du Président du Syndicat de Gestion et de construction du gymnase de SAINT ANDRÉ DE L'EURE qui sollicite le versement d'une participation financière de 50 € / élève pour 3 élèves qui fréquentent le collège des 7 épis à SAINT ANDRÉ DE L'EURE,

Considérant que rien ne s'oppose au versement de cette participation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE le versement d'une participation financière de 150 € au Syndicat de gestion et construction du gymnase de Saint André de l'Eure pour l'année scolaire 2022/2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DIT que les crédits budgétaires ont été prévus au Budget Primitif 2023 au compte 6558.

N° 9 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 POUR LES ÉLÈVES DOMICILIÉS HORS COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Un tableau a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.

Monsieur le Maire expose :

Je vous rappelle que la scolarisation des enfants dans les écoles publiques est effectuée en fonction de la commune de résidence. Cependant des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées.

De ce fait, il convient de déterminer la participation financière à réclamer aux communes dont les élèves sont scolarisés à Garennes par dérogation.

Le coût de revient d'un élève en élémentaire et en maternelle pour l'année scolaire 2021/2022 s'élève à :

659,48 € pour un élève en élémentaire
1 961,23 € pour un élève en maternelle

Cette année, les services de Préfecture ont sollicité la communication des coûts annuels moyens assumés par les structures de chaque commune du département afin d'établir un coût moyen départemental soit :

938 € pour un élève en élémentaire
1 422 € pour un élève en maternelle

Je vous demande donc de bien vouloir fixer un coût pour les élèves de maternelle et élémentaire.

M. Jean-François BOURGOIN : Ce qui est intéressant, Jean-Pierre, c'est de voir les disparités entre le coût départemental, parce qu'eux aussi ont subi le COVID, sur la maternelle et le coût départemental sur l'élémentaire où là on est plus rationnel par rapport aux maternelles. C'est vrai qu'on a peut-être intérêt à remonter la proposition parce qu'on s'aperçoit qu'il y a quand même une sacrée disparité.

M. le Maire : Bien sûr mais on ne peut pas s'aligner sur le 1961 € d'un seul coup, ce n'est pas possible. Il y a des effectifs, derrière il faut savoir que l'ensemble des facturations extérieures, pour la primaire ça concerne 20 élèves dont 16 sur EPIEDS et sur la maternelle, ça concerne 20 élèves dont 14 sur EPIEDS

M. Jean-François BOURGOIN : Donc là, il n'y a aucune autre commune qui envoie des élèves à l'école ?

M. le Maire : Si, Ivry la bataille envoie 2, Neuilly envoie 2.

M. Jean-François BOURGOIN : Il n'y a pas d'autres communes ?

M. le Maire : Non.

M. Jean-François BOURGOIN : Le nombre ne varie pas, c'est surtout le coût des maternelles qui varie sinon il n'y a pas une grosse incidence au nombre d'élèves qui est assez stable.

M. le Maire : Ça fait quand même 15 de moins et il y a certains frais fixes. S'il y avait 80 ou 100 élèves, ça aurait diminué, bien sûr mais là, nous, on regarde ce qui se passe cette année, on a moins d'effets COVID, moins de personnes à mettre dans le fonctionnement de cette maternelle, je pense qu'on va redescendre dans les 1700.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui parce que tu vois, on s'aperçoit que ça ne joue pas trop sur l'élémentaire, il n'y a pas trop de variation mais 1700, on l'a déjà eu en 2019, 2018, il n'y avait pas le COVID.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : À la rentrée, on sait s'il y aura autant d'élèves en maternelle et en élémentaire ?

Mme Martine LEPETIT : Il y en a 25 normalement.

M. le Maire : 25 entrées en maternelle, une classe.

M. Jean-François BOURGOIN : 25, ce sont les nouveaux, ça ne joue pas beaucoup, ça ne va pas jouer sur les chiffres.

M. le Maire : Non pas sur la totalité. Je pense qu'on va rester à 700 pour les primaires et il faut augmenter les maternelles. Je ne dis pas qu'il faut augmenter 1 900 mais je pense qu'il faut au moins 1 500. C'est raisonnable, je pense qu'on sera mieux l'an prochain.

M. Daniel DOUARD : Effectivement ça paraît des chiffres énormes, les communes aussi mais ce n'est pas aux habitants de Garennes, contribuables de Garennes de payer pour les autres communes. Donc effectivement il faut qu'ils comprennent bien ça aussi, que ces augmentations, on les partage. On est à 1900 et si on met 1500, il y a encore une participation de nos habitants, on est gentil mais c'est vrai que d'un autre côté, pour éviter des fermetures de classes en période de difficultés, on est bien heureux d'avoir des communes à côté. Ça évite des fermetures de classe.

M. le Maire : Ça représente 2 classes.

M. Daniel DOUARD : Il faut prendre les 2 en conséquence. Il faut faire la balance pour pouvoir expliquer aussi aux habitants et aux communes.

M. Gilbert GENESTE : 1600 au lieu de 1500 ?

M. Daniel DOUARD : C'est vrai que ça fait une augmentation de 300. On sait bien qu'on est en période d'inflation et que tout est cher. Il faut le savoir. Là aussi l'inflation a joué parce qu'il y a la rémunération des personnels qui a pris 1,5 % au mois de juillet, 3,5 % en début d'année et qui prendra 5 % au 1er janvier prochain, c'est prévu. Tout ceci, il faut bien y penser aussi donc il faut sans doute prendre le pour et le contre.

M. le Maire : Pour moi 1500, c'est le moindre mal. Après il faut négocier certainement, c'est sûr que quand ils vont apprendre les chiffres, ça va crier un peu. Nous, on a les chiffres à l'appui.

M. Gilbert GENESTE : Il y a la réalité des choses.

M. Jean-François BOURGOIN : On peut peut-être répartir un peu sur l'élémentaire, 50 € sur l'élémentaire, ça amortit un peu par rapport à ce que demande Gilbert.

M. le Maire : Oui mais c'est la réalité des chiffres. On est déjà à 50 € de plus que la réalité.

M. Gilbert GENESTE : D'un autre côté, ça coûte 1960.

M. Thierry MARTIN : Il faut mettre à 1600 de l'autre côté.

M. Gilbert GENESTE : Si tu fais l'addition des 2, il manque un peu d'argent.

M. le Maire : On monte à 1600 ?

M. Gilbert GENESTE : Je pense qu'il faudrait mettre 1600, oui.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Et 700 pour l'élémentaire.

M. le Maire : C'est difficile de passer au-dessus de ce qu'ils nous coûtent.

M. Jean-François BOURGOIN : C'est surtout EPIEDS qui est concernée, pour les autres c'est marginal.

M. Daniel DOUARD : Thierry, tu es d'accord ? Je pense que c'est logique.

M. Thierry MARTIN : Je serais pour 1600 pour les maternelles.

M. le Maire : On arrête déjà 700 pour le primaire et on vote 1600 pour la maternelle ?

Délibération n° 2023-25

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifié par les lois n° 85-97 du 25 janvier 1985 et n° 86-29 du 9 janvier 1986 et n° 86-972 du 19 août 1986 fixant les règles en matière de participation des collectivités territoriales aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence,

Vu le décret n° 86-425 du 12 mars 1986 relatif à la participation financière de la commune à la scolarisation d'enfants dans une autre commune,

Vu la circulaire n° 89-273 du 25 août 1989 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement, en application de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1986,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter les communes de résidence des enfants scolarisés à GARENNES pour l'année scolaire 2022/2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de fixer pour l'année scolaire 2022/2023, les participations à demander aux communes de résidence pour la scolarisation des enfants scolarisés sur la commune à :

700 € pour les élèves de primaire
1 600 € pour les élèves de maternelle

AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

PRÉCISE que les recettes correspondantes seront encaissées au compte 74748.

N° 10 - PRIX DU REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Un tableau a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.

Monsieur le Maire expose :

Conformément au marché de délégation de service public afférent à la gestion de la restauration scolaire, le délégataire procède à une révision du tarif chaque année à date anniversaire d'exécution du contrat.

Le délégataire propose d'augmenter les tarifs des repas de comme suit :

- Prix du repas enfant : 4,20 € TTC
- Prix du repas adulte : 4,45 € TTC

Je vous demande de valider ces tarifs qui seront applicables dès la rentrée scolaire.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Est-ce qu'on est obligé d'accepter ? Est-ce qu'on peut décider un tarif intermédiaire ?

M. le Maire : Je ne sais pas, c'est une négociation qui a été faite avec Convivio, je ne sais pas si on a le droit de revenir sur notre contrat parce que c'est un contrat sur 3 ans. Bien sûr il y a l'imprévision qui est tombée dedans et qui n'était pas du tout prévue.

Mme Nadine PAUL : Des gens ont du mal à comprendre. Tu expliques qu'on ne peut pas faire autrement mais il y a des gens qui nous ont fait remonter qu'ils ne comprennent pas pourquoi, sur l'ordre du jour le prix du repas augmente de cette façon et qu'en même temps on propose une participation financière pour aider l'Ukraine. Je dis bien que je me porte-parole des gens qui nous ont fait la réflexion, je n'ai rien contre l'Ukraine, ni contre l'argent qu'on pourrait lui verser pour l'aider. Les gens ont du mal à comprendre qu'on augmente massivement le prix d'un repas à l'école et que dans le même temps, on verse de l'argent pour aider l'Ukraine. Je suis juste la porte-parole, je me suis engagée à poser la question.

Quand on avait décidé d'augmenter le prix par rapport à Convivio la dernière fois, j'avais tiré la sonnette d'alarme en disant de faire attention car à la rentrée les parents doivent entendre qu'ils seront obligés de porter cette augmentation. Maintenant c'est peut-être le contrat de Convivio qu'il faut revoir parce que si on n'a pas notre mot à dire et qu'on subit comme ça, ça pourrait être une augmentation de 10 % et on ne pourrait rien y faire. Je trouve un peu léger qu'on n'ait pas au moins la main pour dire quelque chose à ce moment-là. Je pense que c'est le contrat en lui-même qu'il faut revoir. Parce que là, il aurait pu mettre 15 % et on n'aurait rien pu dire ?

M. le Maire : Je ne sais pas.

Mme Nadine PAUL : C'est toi qui signes la convention avec Convivio, tu dois savoir ce qu'elle contient.

M. le Maire : Le marché est sur 3 ans.

Mme Nadine PAUL : Oui mais c'est toi qui signes la convention, tu sais comment elle est faite, est-ce que le taux est révisable ? Est-ce qu'on a le droit de discuter ou pas ?

M. le Maire : Tous les ans, il nous présente un nouveau taux. Notre contrat a démarré en septembre 2021, après il y a une augmentation tous les ans, un pourcentage est appliqué.

Mme Nadine PAUL : Et globalement chaque année, le pourcentage augmente de combien selon la convention ?

M. le Maire : Il était entre 5 et 6 %.

Mme Nadine PAUL : C'est ce qui est indiqué sur le contrat que tu as signé ?

M. le Maire : Non, c'est le marché qu'on a accepté ici. Le marché a été passé en conseil municipal, il y a 3 ans avec un pourcentage d'augmentation tous les ans.

Mme Nadine PAUL : Donc là, on n'est pas à 6 mais à 8 et quelques % ?

M. le Maire : Oui parce qu'il y a l'histoire de l'augmentation des 0,21 € due à l'application de l'imprévision.

Mme Nadine PAUL : J'ai bien compris et donc ça rend caduque le contrat qu'on a signé. C'est peut-être ça qu'il faut revoir parce que...

M. Jean-François BOURGOIN : Non, non, Nadine, non, non. Le 2,94 est tout à fait rationnel et normal, c'est parce que les gens comparent 3,87 à 4,20 mais de 4,08 à 4,20, 2,94, le taux est normal, on ne peut pas le discuter, il y a un contrat.

Mme Nadine PAUL : Non mais je parle avant la prévision.

M. Jean-François BOURGOIN : Il faut prendre le 2,94 vis-à-vis de Convivio qui est dans son droit.

M. le Maire : Il est dans la fourchette de notre contrat.

Mme Nadine PAUL : Oui mais entre le prix de l'année dernière et le prix de cette année on est à plus de 8, on est bien d'accord ?

M. Jean-François BOURGOIN : On est à 8.

Mme Nadine PAUL : Donc on est au-dessus de ce qui est indiqué dans la convention ?

M. le Maire : Oui.

M. Jean-François BOURGOIN : Mais on ne peut pas remettre en cause le contrat de Convivio, avec les 2,94, il est dans son droit.

Mme Nadine PAUL : Je n'ai pas dit que je le remettais en cause, je dis juste que la convention qu'on a signée, c'est pour être à 5 ou 6 % d'augmentation et finalement on arrive à plus de 8 par rapport à il y a un an. On est bien d'accord ?

M. Jean-François BOURGOIN : Par rapport à il y a un an, oui. Ce qui choque les gens, c'est qu'ils comparent 3,87 à 4,20 mais nous, dans l'absolu, on compare 4,20 à 4,08 et là, par rapport à Convivio, par rapport à ta question, Convivio est dans son droit.

Mme Nadine PAUL : Je dis juste que, comme les gens n'ont pas supporté l'imprévision, ils vont passer de 3,87 à 4,20, ça fait donc plus de 8 % d'augmentation pour les contribuables.

M. Jean-François BOURGOIN : En effet mais Corinne disait qu'on peut le remettre en question mais non, on ne peut pas le remettre en question.

M. le Maire : Parce que le taux d'augmentation de cette année, il est réglementaire.

Mme Nadine PAUL : Je parlais du prochain contrat. Ce sont des questions à se poser pour le prochain contrat. Je sais bien qu'on est lié, on a signé.

M. le Maire : Donc oui, l'année prochaine il y aura un nouveau contrat pour 3 ans, il y aura des taux d'augmentation prévus et j'espère qu'on n'aura pas cette inflation en plus, qui n'était pas prévue.

Mme Nadine PAUL : Donc là, le message ce soir consiste juste à dire aux gens qu'ils vont payer tant et c'est tout ? Il n'y a pas d'autres solutions ?

M. le Maire : Non parce que l'augmentation réelle du contrat Convivio est à 2,94 %, dans les clous par rapport au contrat. Néanmoins il y a les 0,21 € précédents, c'est en plus.

Mme Nadine PAUL : En effet mais les gens n'ont pas payé 4 et quelques, ils ont payé 3,87 donc ça va leur faire une sacrée grosse augmentation.

M. le Maire : Bien sûr.

M. Jean-François BOURGOIN : En sachant que, Nadine, 4,20 est une moyenne. Si on compare les tarifs des sociétés de restauration collective, à 4,20, on est dans la moyenne.

M. le Maire : Même dans la moyenne basse.

M. Jean-François BOURGOIN : Moyenne basse, oui.

Mme Nadine PAUL : On va dire ça aux gens qu'ils n'ont pas à se plaindre alors.

M. Jean-François BOURGOIN : Mais c'est vrai.

Mme Nadine PAUL : C'est ce que tu veux dire ? Ils doivent être contents de leur sort parce que quand on entend ce qu'ils nous disent après que telle commune fait un effort avec un repas à temps, je suis d'accord que ça a des conséquences derrière, mais si on dit aux gens de ne pas se plaindre parce qu'ils sont dans la moyenne basse des prix, je ne suis pas certaine qu'ils l'entendent de la même façon que toi, Jean-François.

M. Jean-François BOURGOIN : Actuellement il y a la loi Egalim, tout un tas d'obligations qui font que les sociétés de restauration sont obligées de réappliquer par rapport aux obligations qu'elles ont malheureusement. Je ne suis pas l'avocat de Convivio mais je dis qu'il est tout à fait dans la moyenne.

Mme Nadine PAUL : Je ne remets pas ça en cause.

M. Daniel DOUARD : Le seul problème qui se pose, ça nous gêne tous, on est tous gênés évidemment, on est tous plus ou moins parents ou grands-parents d'enfants qui vont à la cantine mais le souci, c'est que la commune ne peut même plus participer parce que je pense qu'on serait tous d'accord, autour de la table, pour participer pour diminuer le prix mais apparemment la loi nous l'interdit.

M. le Maire : On peut participer une fois pendant le contrat.

Mme Nadine PAUL : Peut-être que la prochaine fois on peut réfléchir avant de participer activement à peut-être attendre, on savait que ça allait atteindre ce prix-là, on en avait parlé ensemble, peut-être qu'il aurait été plus judicieux de participer quand le prix était plus haut plutôt qu'un prix intermédiaire. C'est à réfléchir pour la prochaine fois.
Tu vois, si on avait participé quand le prix est à plus de 4 € plutôt qu'en dessous, ça aurait été peut-être mieux pour les gens.

M. Daniel DOUARD : Ça veut dire qu'il fallait qu'ils prennent à leur charge les 0,21 € de la première fois.

M. le Maire : Je ne comprends pas trop la nuance.

Mme Nadine PAUL : Parce qu'on ne sait pas combien finalement ça peut être augmenté à la fin. Là, c'est 2 et quelques, ça pourrait être 3 ou 3,50. Je dis juste que pour la prochaine fois, il serait peut-être plus judicieux de réfléchir à attendre un prix plus élevé pour donner une participation.

M. Jean-François BOURGOIN : L'imprévision de 0,21, on ne l'a pas gérée.

Madame Nadine PAUL : Oui mais on l'a prise en charge.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui mais ce n'est pas nous qui avons décidé de 0,21.

M. Guillaume DOUARD : Les 0,21, on était un peu obligé de les prendre, que ce soit la commune ou les parents. Après concernant l'augmentation des 2,94, est-ce qu'ils demandent comme ça, ils se basent sur des chiffres ? Comment ça se passe ?

M. le Maire : Il y a des barèmes avec justement l'inflation, les prix des matières premières, du personnel, ce n'est pas bâti au hasard. Sur le contrat se trouve tout le détail pour arriver à ces prix.

M. Daniel DOUARD : Comme disait tout à l'heure Jean-François, je côtoie d'autres communes et je vois les prix qui y sont pratiqués par Convivio ou d'autres sociétés de cantine et effectivement ils sont bien au-delà avec une part de la régie que nous avons parce qu'il y a la régie comprise dans ce prix. C'est-à-dire que ce sont eux qui font payer, pour les inscriptions or pour les autres communes, ça ne se passe comme ça.

M. le Maire : Oui c'est un avantage aussi, nous sommes sur un marché où tout est compris. Parce que lorsque c'est pris par la commune, faire la régie, prendre l'argent des parents d'élèves et tout ça, c'est aussi s'occuper des impayés et croyez-moi, ça demande du temps en personnel. C'est aussi un avantage de notre contrat d'affermage.

M. Daniel DOUARD : Ce qui est gênant c'est que la commune ne peut participer.

M. le Maire : Non. On est devant un fait presque accompli avec un prix à 4,20 par élève et à 4,45 par adulte, c'est le même pourcentage d'augmentation.
Nous allons passer à l'approbation.

M. Arnaud BABY : C'est juste à titre informatif, de toute façon on n'a pas le choix.

M. le Maire : Vous devez accepter, ce n'est pas uniquement informatif, vous devez accepter ce prix.

M. Arnaud BABY : Et si on ne l'accepte pas, ça se passe comment ?

M. le Maire : Il faudrait changer.

M. Arnaud BABY : Le contrat court sur 3 ans.

Mme Nadine PAUL : Est-ce qu'on a besoin de voter, du coup ? Parce que ça pourrait être juste une information. Soit on vote tous contre et qu'est-ce qu'on fait ? Soit on s'abstient et qu'est-ce qu'on fait ? Si on vote pour, c'est qu'on est d'accord. Je ne prends pas cette responsabilité, je ne voterai pas pour, c'est certain.

M. Arnaud BABY : On a juste à être tenus au courant, c'est tout.

Mme Nadine PAUL : C'est ridicule de voter.

M. Daniel DOUARD : Il serait également ridicule de s'abstenir car il va bien falloir que les enfants mangent et que va-t-il se passer si on vote contre ou qu'on s'abstient tous ?

M. Arnaud BABY : De toute façon on n'a pas le choix.

Mme Nadine PAUL : C'est bien la question que je pose. On n'a pas le choix, on est obligé de voter pour, sans avoir le choix.

M. Daniel DOUARD : Je vais jusqu'au bout de ma question, que va-t-il se passer ? C'est-à-dire que Convivio va nous dire qu'il arrête le contrat et là, on prend un risque de refaire un contrat avec eux ou avec d'autres à des taux qui seront peut-être bien plus élevés que ceux-là.

Mme Nadine PAUL : Donc on n'a pas le choix, on est obligé de voter pour. Après on peut expliquer pourquoi on s'abstient, lors d'abstentions avec une majorité de pour, les abstentions basculent sur les pour.

M. Daniel DOUARD : Dans ce cas les abstentions ne comptent pas.

M. le Maire : Nous avons 4 abstentions que sont Nadine PAUL, Gilbert GENESTE, Sophie LECOINTRE, Corinne DUROVRAY-MOLINA.

M. Daniel DOUARD : On est tous un peu gênés.

Mme Nadine PAUL : Moi, j'explique pourquoi je m'abstiens. Je ne vois pourquoi on vote un truc obligatoire.

M. Daniel DOUARD : Moi, je vote pour parce qu'il faut trouver la solution pour la rentrée et qu'est-ce qu'on va avoir comme solution ?

Mme Nadine PAUL : Je ne sais pas, je ne suis pas avec vous quand vous négociez, quand vous discutez en ce moment avec Convivio.

M. Daniel DOUARD : Moi, je ne discute pas.

Mme Nadine PAUL : Je suppose que vous avez discuté pour avoir ça.

M. le Maire : Bien sûr, ils nous ont présenté leur table de calculs et voilà. Ils ne nous ont pas donné un 4,20 comme ça.

Délibération n° 2023-26

Vu la délégation de service public conclue avec la Société CONVIVIO pour la gestion de la restauration scolaire,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le prix du repas applicable au 1^{er} septembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Gilbert GENESTE, Mme Sophie LECOINTRE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de fixer les prix des repas applicables au 1^{er} septembre 2023 et pour toute l'année scolaire 2023/2024 aux tarifs suivants :

- Prix du repas enfant : 4,20 € TTC
- Prix du repas adulte : 4,45 € TTC

N° 11 - REPRISE SUR LE BUDGET COMMUNAL DU SOLDE CRÉDITEUR DU COMITE DES FÊTES SUITE A SA DISSOLUTION

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Monsieur le Maire expose :

Je vous rappelle que le comité des fêtes a été dissout le 17 mars 2023.

Conformément aux statuts, le solde bancaire qui s'élève à 2 758,34 € va être versé sur le compte banque de France de la commune.

Je demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter cette somme qui sera consignée sur le budget communal 2023.

Délibération n° 2023-27

Vu la dissolution du Comité des Fêtes prononcée par son assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mars 2023,

Conformément aux statuts qui prévoit que le solde bancaire est transféré à la commune en cas de dissolution,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE que le solde bancaire créditeur du Comité des Fêtes soit transféré à la commune soit un montant de 2 758,34 €.

DIT que cette somme sera encaissée sur le budget primitif 2023 au compte 7588.

N° 12 - DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS – ANNÉE 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Monsieur le Maire expose :

Durant la commission travaux dont la séance s'est tenue le 22 juin, il a été examiné différents devis pour le remplacement de portes et de volets roulants aux écoles.

Les membres de la commission ont retenu le devis de l'entreprise HACAULT pour un montant de 20 943,86 € TTC.

Pour permettre un meilleur fonctionnement du lave-vaisselle de la salle des fêtes, il est nécessaire d'installer un adoucisseur d'eau.

Un devis est proposé par l'entreprise EPB pour un montant total TTC de 4 291,20 €.

C'est pourquoi, je vous demande donc de vous prononcer sur le fait :

- De m'autoriser à signer les devis correspondants,
- De m'autoriser à solliciter des fonds de concours auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

M. Gilbert GENESTE : On ne peut pas faire travailler quelqu'un de la commune ? Il y a un représentant au Conseil Municipal.

M. le Maire : Oui, on s'est renseigné au niveau tarif.

M. Gilbert GENESTE : Oui parce qu'on avait demandé, j'aimerais bien...

M. le Maire : Ça a été confirmé au niveau préfecture.

M. Gilbert GENESTE : C'est quand même dommage de ne pas pouvoir faire travailler une entreprise de la commune qui pourrait être compétitive et mieux placée. Ça veut dire que même en cas d'appel d'offres, il ne peut pas répondre ? C'est la loi ? On bloque totalement la possibilité de faire travailler quelqu'un de la commune.

M. le Maire : Non, quelqu'un qui n'a pas de lien de parenté mais ça n'empêche pas de faire travailler une entreprise de la commune.

M. Gilbert GENESTE : On est bien d'accord et aucun élu non plus ?

M. le Maire : Non, encore bien moins.

M. Gilbert GENESTE : Je voyais, les jours derniers à Évreux, la mairie d'Évreux fait travailler une entreprise dont la femme est adjointe à la mairie d'Évreux. Je peux donner des noms, c'est bien pire que nous à Garennes.

M. le Maire : Ça peut t'interroger, nous sommes dans l'instance de la commune de Garennes, tu peux dénoncer ce qui se passe sur Évreux si tu le veux.
Il y a quelques années le maire a été obligé de démissionner car il faisait travailler une entreprise de travaux publics qui était celle de son fils.

Délibération n° 2023-28

Vu la dissolution du Comité des Fêtes prononcée par son assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mars 2023,

Conformément aux statuts qui prévoit que le solde bancaire est transféré à la commune en cas de dissolution,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE que le solde bancaire créditeur du Comité des Fêtes soit transféré à la commune soit un montant de 2 758,34 €.

DIT que cette somme sera encaissée sur le budget primitif 2023 au compte 7588.

N° 13 – PORTÉ À CONNAISSANCE DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° UBDEO/ERA/23/44 PORTANT ENREGISTREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION DE LA SOCIÉTÉ ENERGIE BIO NORMANDIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Monsieur le Maire expose :

Je vous rappelle que par arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE/MEA/22/056, Monsieur le Préfet de l'Eure a prescrit une consultation du public relative à la demande d'autorisation présentée par la SAS ENERGIE BIO NORMANDIE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de VILLIERS EN DÉSŒUVRE.

Des représentants de cette société étaient venus en séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2023 pour expliquer le projet.

À l'issue de la consultation, le Préfet a enregistré l'exploitation de l'installation de méthanisation de la société ENERGIE BIO NORMANDIE.

L'arrêté préfectoral vous a été transmis préalablement à la séance.

Cet arrêté est un porté à connaissance et ne donne pas lieu ni à un débat, ni à une délibération.

M. Jean-François BOURGOIN : en fait, ça fait comme l'affaire PLOURDE, qu'on dise oui ou non, c'est préfectoral donc on n'a pas le choix. La méthanisation, on était partagé parce qu'il n'y a qu'une partie qui présentait, que les agriculteurs. Déjà la directrice de cabinet du préfet avait émis un avis favorable donc on n'a pas trop à dire. Qu'on dise oui ou qu'on dise non, ça ne changera rien.

N° 14 – PROPOSITION DE VERSER UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Monsieur le Maire expose :

Je vous rappelle que nous avons alloué lors de la séance du Conseil Municipal du 14 avril dernier, des subventions de fonctionnement pour l'année 2023 à des associations ou organismes qui en avaient fait la demande.

D'autres demandes ont été réceptionnées après cette réunion du Conseil Municipal.

Les demandes sont retracées dans le tableau qui vous a été transmis préalablement à la séance.

Je vous propose d'étudier ces nouvelles demandes.

Le versement des subventions est soumis à la complétude des dossiers.

Pour information

Montant alloué au BP 2023 :	25 000 €
Versement effectué à la date du 30/06/2023 :	17 485 €
Reste à verser : subvention UKRAINE :	- 1 000 €
Garennas en fêtes :	- 2 000 €
Reste au budget	4 515 €

Mme Nadine PAUL : Il y a quelque chose que je ne comprends pas. On est sur les associations qui arrivent en cours d'année, comment ça se passe ? Je suis étonnée par la demande de l'association non précisée, ça veut dire que les gens n'ont pas d'argent précisément et comment ça se passe ? Ils arrivent en mairie, ils disent qu'ils veulent une subvention mais ils ne savent pas où ils déposent juste un dossier et on voit après ? Comment ça se passe ?

Je vois que ce n'est pas la seule.

M. le Maire : Ce sont des gens qui ont déposé après.

Mme Nadine PAUL : Oui mais les gens viennent et vous demandent une subvention ou c'est vous qui la leur proposez ?

M. le Maire : Ils demandent justement.

Mme Nadine PAUL : Ils ne demandent pas un montant ?

M. le Maire : Non.

Mme Nadine PAUL : C'est quand même curieux.

M. le Maire : Si, certains demandent. Il n'y en a qu'une qui a donné un chiffre, 100 €. Les autres demandent oui ou non.

Mme Nadine PAUL : Les conditions qui sont réunies, vous pouvez nous rappeler la règle pour avoir une subvention d'association ?

M. le Maire : Il faut qu'ils aient déposé au niveau préfecture, on a le sommaire de tout ce qu'ils vont faire, ils ont leur budget global, ils pensent avoir des subventions dans les communes voisines, bien sûr, pour les soutenir ils ont un pourcentage sur les trucs publicitaires...

Mme Nadine PAUL : Sans parler spécialement de celle-là, mais en règle générale ? Quelle est la règle pour avoir une subvention ? On fait une subvention une fois dans l'année pour le budget mais comme il y en a qui arrivent en cours d'année, je voulais connaître la règle. Est-ce que tout le monde peut créer une association et venir demander de l'argent ou existe-t-il une règle ?

M. le Maire : La règle générale de toute association qui est sur la commune toute l'année, je crois que la date de réception des aides est autour du 23 février et derrière arrivent des choses comme ça. Cette année, c'est vrai que ça fait un peu plus que d'habitude.

Mme Nadine PAUL : Mais faut-il avoir des adhérents ? Lorsqu'on a fait la demande budgétaire, on avait un tableau très précis avec le nombre d'adhérents, ceux qui étaient de Garennes et les autres, si on avait une délibération, etc., les inscriptions, etc. et s'il y a des gens qui sont en déclaration pas. Là, on passe en conseil des dossiers qu'on n'a pas vus mais on est bien d'accord que tout est en règle et qu'on a les adhérents qui correspondent aux demandes, etc. ?

M. le Maire : Déjà pour la première, ce sont 2 personnes...

Mme Nadine PAUL : Mais là, c'est différent, c'est une opération un peu différente.

M. le Maire : Je vais passer aux autres. Il y a un comité de jumelage d'Ivry la bataille et là, il y a une demande de subvention qui est arrivée vraiment après, Val 'Eure Verte, ceux qui nous aident à faire la tournée de nos installations pour nettoyer les berges et tout ça, la demande est arrivée le 12 avril, ils demandent 100 €. Le dossier est parfait par rapport aux autres qu'on a acceptés.

La 2e, c'est Réveil Être, qui est arrivée hier, qui est conforme au niveau déclaration, au niveau de tous les papiers, comment elle a été créée, comment elle a été déclarée en préfecture avec les cotisations, les présidents, vice-présidents. Elle demande une subvention de 500 €.

M. Gilbert GENESTE : Ils ont combien d'adhérents ?

Mme la SG : Il n'y a pas d'adhérents.

M. le Maire : C'est le démarrage.

M. Arnaud BABY : Elle est à Garennes ?

M. le Maire : Oui, elle est à Garennes. C'est du yoga.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIIS : Ils sont où ?

M. le Maire : Le siège social se trouve rue Aristide Briand.

On a une autre demande, le comité de jumelage d'Ivry la bataille qui nous dit « *notre association a été créée en 1982, nous réalisons des échanges franco-allemands plusieurs fois par an avec des collégiens volontaires du secteur et les familles des correspondants. Lors de l'échange effectué à la Toussaint 2022, nous avons eu des participants appartenant à votre commune, scolarisés au collège Claude Monet et au collège Lucie Aubrac à Bueil. Nous vous sollicitons pour une demande de subvention afin de pérenniser notre correspondance et l'amitié fondée lors de nos activités* ».

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIIS : Le comité de jumelage d'Ivry la bataille a du budget et ça fait des années et des années.

M. le Maire : On n'est pas obligé d'accepter. Ils ne demandent aucune somme.

On commence par ceux qui nous ont donné le chiffre.

On commence par Val 'Eure Verte, ils demandent 100 €.

100 € sont accordés à Val 'Eure Verte.

Le yoga, Réveil Être demande, pour démarrer, 500 €.

M. Gilbert GENESTE : Ils n'ont pas d'adhérents, je suis désolé, ils démarrent, on verra l'année prochaine.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIIS : Après le forum des associations ?

M. Gilbert GENESTE : On verra l'année prochaine, il n'y a pas d'adhérents, il faut des adhérents quand même parce que sinon moi, je démarre quelque chose et je demande 1000 €.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIIS : Ils ont un bureau constitué ?

M. le Maire : Oui, il y a un bureau, il y a tout.

M. Gilbert GENESTE : D'accord il y a un bureau mais moi, j'ai un bureau aussi, tu me donnes 1000 € et je démarre quelque chose demain matin. Je ne sais pas quoi mais je vais trouver.

M. le Maire : Il faut bien quand même qu'ils démarrent.

M. Gilbert GENESTE : Oui il faut qu'ils démarrent mais...

M. le Maire : Peut-être pas forcément 500 mais quelque chose pour montrer que c'est une association qui démarre à Garennes dont tous les membres ne seront pas uniquement sur Garennes.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Il n'y a pas de membres.

M. le Maire : Non mais le bureau.

M. Gilbert GENESTE : On verra l'année prochaine. Ils démarrent et on verra l'année prochaine.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Après le forum des associations, ça peut être un point à étudier.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Cette association a été créée quand ?

M. le Maire : Ce n'est pas vieux, le 15 février 2023.

M. Jean-François BOURGOIN : Là, il y a une règle qu'il faut qu'on applique. On distribue au moment du budget aux associations ou alors on distribue sans arrêt, on fait de l'épicerie toute l'année 100 € par-ci, 100 € par-là, 200 €, 150 €. Là, on est dans un flou parce qu'à ce moment-là tout le monde va venir demander.

Mme Nadine PAUL : Est-ce que vous avez, Paola, le tableau des subventions ?

Mme la SG : Non, je ne l'ai pas avec moi.

Mme Nadine PAUL : Ça aurait été intéressant de voir si on avait versé une subvention par erreur à des gens qui n'auraient pas encore démarré, par exemple.

M. le Maire : Ça, ce n'est pas possible.

Mme Nadine PAUL : Il faudrait, quand les gens viennent ou écrivent pour demander une subvention, leur rappeler les règles parce que peut-être que les gens espèrent, ce soir, ils se disent qu'ils vont peut-être obtenir des fonds mais finalement peut-être qu'ils ne connaissent pas bien la règle du nombre d'adhérents qui doit exister pour toucher une subvention. Je pense qu'il serait utile de la leur rappeler parce que peut-être qu'ils se font justement des idées. Je ne sais pas comment ça se passe c'est pour ça que je demandais si les gens viennent demander de l'argent ou si c'est vous qui leur en proposez.

Mme la SG : Non, ils viennent demander.

Mme Nadine PAUL : Alors quand on leur répond, il faudrait peut-être leur préciser qu'il faut un certain nombre d'adhérents, qu'il faut ceci et cela.

M. le Maire : Je ne pense pas qu'il y a un nombre minimum d'adhérents comme critère pour accepter une subvention.

M. Gilbert GENESTE : Mais s'il y a zéro adhérent ?

M. le Maire : Je sais bien mais je pense que s'ils demandent, ils ont espoir d'avoir des adhérents.

M. Gilbert GENESTE : On peut monter une association tous les 2 et puis...

M. le Maire : Non, je ne pense pas. Alors ?

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : C'est non. Ils attendront.

M. le Maire : Certains d'entre vous sont-ils contre de donner une subvention à cette association ?

M. Daniel DOUARD : Pas cette année.

M. le Maire : Donnons-nous zéro cette année ?

M. Gilbert GENESTE : Oui, on donne zéro.

Mme Nadine PAUL : La question n'est pas celle-là, on applique la règle ou pas. C'est mal expliqué, ce n'est pas qu'on donne zéro parce que la règle n'est pas bonne. C'est en dehors des clous.

M. le Maire : Cette demande de subvention est renvoyée à l'année prochaine. Concernant le comité de jumelage ? On ne donne rien ?

M. Daniel DOUARD : Non.

M. le Maire : Ensuite nous avons l'histoire du désert, ce projet ne sera qu'une fois, c'est certain. Je pense qu'elle se lance un défi, je pense qu'on peut lui donner une subvention exceptionnelle pour faire ce truc.

M. Daniel DOUARD : Je pense aussi qu'on peut donner, c'est un patronage que la mairie fait mais à condition qu'elle mette notre emblème sur sa voiture.

M. le Maire : On va lui donner notre logo. Il s'agit de Nathalie DEBRAY, la fille du couvreur. Elle habite Garennes.

M. Jean-François BOURGOIN : Ce cas n'est pas de la subvention mais du sponsoring.

M. le Maire : En effet mais ce sont les mêmes rubriques au niveau dépenses.

Mme la SG : Sinon nous devons faire un contrat de sponsoring, c'est différent et ça n'a rien à voir avec une subvention. Elle demande une subvention.

M. le Maire : Puisque vous êtes d'accord, on doit déterminer la somme. Je pense qu'elle doit être substantielle, ça serait bien autour de 500 €, je trouve que ça serait normal. Sur un budget de 10 000 €, cela ne fait pas beaucoup.

Mme Nadine PAUL : Est-ce qu'un logo de la ville de Garennes sera sur la 4L ?

M. le Maire : Justement on va lui demander.

Mme Nadine PAUL : C'est important.

M. le Maire : Je vais le demander.

300 n'est pas une grosse somme, je pense qu'il faut donner 500.

La somme de 500 € est validée à l'unanimité avec logo de la commune sur la voiture.

M. Arnaud BABY : Ça commence quand ?

M. le Maire : Le départ aura lieu le 10 septembre.

Délibération n° 2023-29

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions versées par la commune au titre de l'année 2023,

Considérant que toutes les demandes reçues par les associations ont été examinées en séance de la commission des finances réunie le 24 mars 2023,

Considérant que des demandes ont été réceptionnées après le délai de dépôt des dossiers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE d'octroyer les subventions pour les associations suivantes :

-  LES MATHL'EAU DU DÉSERT : 500 €
-  VAL 'EURE VERTE : 100 €

DIT que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2023 au compte 6574.

N° 15 – PROPOSITION DE VERSER UNE CONTRIBUTION AU FONDS D'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (FACECO) POUR VENIR EN AIDE À LA POPULATION D'UKRAINE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Monsieur le Maire expose :

Lors du vote du Budget Primitif 2023, le conseil municipal a voté une subvention de 1 000 € pour venir en aide à la population de l'UKRAINE.

Comme pour la subvention allouée à la TURQUIE, je vous propose de verser cette somme au FACECO placé sous la responsabilité du ministère des affaires étrangères.

Délibération n° 2023-30

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la guerre en Ukraine perdure,

Vu le mode d'emploi diffusé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de contribuer au FACECO pour soutenir la population d'Ukraine en versant une aide exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

PRÉCISE que cette somme sera prévue au Budget Primitif 2023 au compte 65731.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les modalités et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

N° 16 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE COMMUN AVEC L'AGGLOMÉRATION EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Monsieur le Maire expose :

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives conséquentes), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

En tant qu'autorités publiques, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont directement concernés par cette obligation. En effet, l'article 37 du Règlement européen impose la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO, Data Protection Officer) pour tous les organismes et autorités publics, et ce, quelle que soit leur taille.

Les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale (Art. 226.21), engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec l'Agglomération Evreux Portes de Normandie présente un intérêt pour la collectivité favorisant le respect de la réglementation à mettre en œuvre.

L'Agglomération Evreux Portes de Normandie propose, en conséquence, la mutualisation de son Délégué à la Protection des Données (DPD). Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la collectivité désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires.

La convention de L'Agglomération Evreux Portes de Normandie a pour objet de proposer la mutualisation de moyens humains et matériels au profit de la collectivité cosignataire. Elle a pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, que risque de préjudice moral pour les individus.

Les missions du Délégué à la protection des données personnelles sont les suivantes :

- Informer et conseiller le responsable de traitement (le Maire) sur ses obligations en matière de protection des données ;
- Contrôler le respect du règlement (RGPD) et du droit national en matière de protection des données ;
- Conseiller la commune sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec l'autorité de contrôle (la CNIL) et être le point de contact entre la commune et la CNIL.

La convention proposée court à dater de sa signature jusqu'au 31 décembre 2023, reconductible tous les ans par tacite reconduction.

Le coût de la mise en commun de ce service pour la commune sera de 462 € par an.

L'évaluation du coût de la mise en commun du DPD est basée sur un forfait annuel de 12 000 euros pour l'ensemble des communes correspondant à une participation à la prise en charge d'un poste RH en catégorie A.

Ainsi, le coût unitaire de fonctionnement du service proposé comprendra : un forfait annuel de 12 000 euros répartis entre les communes, auxquels sont ajoutés 3000 euros d'acquisition de logiciel, soit un coût total annuel de 15000 euros de contribution, pondéré selon la démographie de chaque commune (population totale INSEE) à répartir entre les 73 communes

Je vais vous donner un cas concret. Des communes ont sorti un bulletin municipal en annonçant les décès, les mariages, les naissances sans demander l'avis des gens concernés. La préfecture a vu tout ça, elle a demandé qui était le correspondant RGPD, elles ont répondu que c'est la secrétaire qui fait ça.

On a jusqu'à fin décembre pour donner quelque chose de fait, bien structuré.

Je pense qu'il faut adhérer à ce truc parce qu'on n'a pas les moyens de faire ce boulot. Le maire, le conseil municipal, les employés administratifs de la mairie n'ont pas le droit de le faire. Donc qui va se mettre à contrôler tout ça ?

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ça doit être totalement dépendant, ce qui veut dire que tout ce que tu vas vouloir notifier sur le site Internet, sur le panneau d'affichage devra passer par cette personne pour que ce soit validé ou modifié. Ce sera transmis seulement après. Sur ça, le public est en retard sur le privé. Ça fait X années qu'on le fait, on ne peut plus rien écrire, même dans les mails, tout doit être vérifié puisque tu as des mots interdits, des phrases complètes que tu ne peux pas notifier, des commentaires que tu ne peux pas noter sinon, comme tu l'as dit, c'est une sanction derrière.

M. le Maire : Donc dans un premier temps, je demande au conseil d'adhérer à cette convention.

M. Daniel DOUARD : Ce n'est pas obligatoire, soit on en prend un qui va coûter fort cher à la commune indépendamment, soit nous nous mettons en mutualisation. Nous ne sommes pas obligés de signer cette convention mais l'intérêt est de le faire ensemble.

M. le Maire : On est d'accord.

L'adhésion est validée à l'unanimité.

On doit nommer un correspondant au niveau mairie qui servira d'intermédiaire avec cette personne. Je demande que Paola soit nommée.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Elle est déjà débordée. Tu as parlé que ça ne pouvait pas concerner les membres du conseil municipal.

M. le Maire : Elle serait simplement correspondante.

Mme la SG : Je ne serai pas DPO.

M. le Maire : Elle ne sera pas la DPO mais simplement la correspondante privilégiée.

M. Daniel DOUARD : Pour clarifier les choses, il faut bien que ce soit quelqu'un tout à fait au courant de ce qui se passe dans la commune et de tous les papiers pour pouvoir donner les bonnes informations.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Pourquoi pas Corinne ou Isabelle ?

Mme la SG : Parce que c'est la secrétaire de mairie, c'est toujours la secrétaire générale, ce ne sont pas les agents.

M. Daniel DOUARD : Je n'ai pas de prise de partie mais il est normal que ce soit Paola.

M. le Maire : La polyvalence, c'est Paola qui l'a, les secrétaires sont sur l'état civil et tout ça, d'autres sont sur l'urbanisme.

M. Gilbert GENESTE : Celle qui est sur l'état civil peut être également traiter sur ce sujet.

M. le Maire : Non, il n'y a pas que l'état civil.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : C'est une question de grade.

Mme la SG : Oui voilà, c'est une question de grade.

M. Daniel DOUARD : Dans 99 % des communes, c'est la secrétaire générale qui s'en occupe.

M. le Maire : Ce sera donc Paola à l'unanimité.

Délibération n° 2023-31

Vu la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et plus particulièrement son article 22,

Vu le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, et notamment ses articles 37, 38 et 39,

Vu le décret numéro 2019-536 du 29 mai 2019, pris pour l'application de la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et plus particulièrement ses articles 82 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du bureau communautaire de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie du 30 mai 2023,

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

*Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend **obligatoire** leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des **sanctions lourdes** (amendes administratives conséquentes), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.*

En tant qu'autorités publiques, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont directement concernés par cette obligation. En effet, l'article 37 du Règlement européen impose la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO, Data Protection Officer) pour tous les organismes et autorités publics, et ce, quelle que soit leur taille.

Les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale (Art. 226.21), engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec l'Agglomération Evreux Portes de Normandie présente un intérêt pour la collectivité favorisant le respect de la réglementation à mettre en œuvre.

L'Agglomération Evreux Portes de Normandie propose, en conséquence, la mutualisation de son Délégué à la Protection des Données (DPD). Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la collectivité désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires.

La convention de L'Agglomération Evreux Portes de Normandie annexée à la présente délibération a pour objet de proposer la mutualisation de moyens humains et matériels au profit de la collectivité cosignataire. Elle a pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, que risque de préjudice moral pour les individus.

Les missions du Délégué à la protection des données personnelles sont les suivantes :

- Informer et conseiller le responsable de traitement (le Maire) sur ses obligations en matière de protection des données ;*
- Contrôler le respect du règlement (RGPD) et du droit national en matière de protection des données ;*
- Conseiller la commune sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et en vérifier l'exécution ;*
- Coopérer avec l'autorité de contrôle (la CNIL) et être le point de contact entre la commune et la CNIL.*

La convention proposée court à dater de sa signature jusqu'au 31 décembre 2023, reconductible tous les ans par tacite reconduction.

Le coût de la mise en commun de ce service est détaillé ci-après et dans le tableau annexé à la présente délibération.

L'évaluation du coût de la mise en commun du DPD est basée sur un forfait annuel de 12 000 euros pour l'ensemble des communes correspondant à une participation à la prise en charge d'un poste RH en catégorie A.

*Ainsi, le **coût unitaire de fonctionnement du service** proposé comprendra : un forfait annuel de 12 000 euros répartis entre les communes, auxquels sont ajoutés 3000 euros d'acquisition de logiciel, soit un coût total annuel de 15 000 euros de contribution, pondéré selon la démographie de chaque commune (population totale INSEE) à répartir entre les 73 communes conformément au tableau annexé à la présente délibération.*

Le paiement de la participation communale s'effectue selon les modalités définies dans la convention de mutualisation du DPD.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

*Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,***

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les termes de la convention de mise en œuvre de ce service commun annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de création du service commun de « protection des données personnelles » ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

DIT que les crédits budgétaires seront inscrits chaque année au budget.

N° 17- PROPOSITION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE APPLICABLE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Monsieur le Maire expose :

Je vous rappelle que depuis plusieurs années, un permis à point avait été instauré pour permettre de sanctionner les élèves en fonction de leur comportement à la cantine scolaire.

Il s'est avéré que ce permis à point est devenu obsolète et ne fonctionne plus sur les élèves.

C'est pourquoi, les membres de la commission des affaires scolaires ont proposé de le supprimer et de mener une réflexion sur l'élaboration d'un règlement intérieur du service municipal de la restauration scolaire qui fixera les modalités de fonctionnement et surtout de permettre aux familles de disposer de toutes les informations sur ce service municipal.

Il est à noter que le personnel de service a été consulté pour l'élaboration de ce document et que nous avons tenu compte de leurs observations ainsi que celles des membres de la commission.

Ce règlement est agrémenté d'un coupon « accusé de réception » pour que les familles et les élèves s'engagent de manière formelle à le respecter.

Je vous demande si vous avez des questions ou des observations à formuler ?

Je vous demande donc de bien vouloir valider ce nouveau règlement qui sera mis en place dès la rentrée de septembre.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : tu as l'air de dire que ce sont les tous petits qui sont les plus indisciplinés.

M. le Maire : en effet.

Délibération n° 2023-31

Considérant qu'il n'existe pas de document qui retrace les modalités de fonctionnement du restaurant scolaire,

Considérant qu'il est nécessaire d'informer les parents d'élèves sur le fonctionnement de ce service,

Considérant qu'un projet de règlement intérieur a été élaboré et validé par les membres de la commission des affaires scolaires,

Vu la présentation du projet par Monsieur le Maire,

Après avoir entendu son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte le règlement intérieur du service municipal de la restauration scolaire tel que présenté et annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent règlement.

PRÉCISE que ce document sera adressé aux familles lors de chaque rentrée scolaire.

PRÉCISE que les familles en confirmeront l'acceptation à l'aide d'un accusé réception afin qu'elles s'engagent de manière plus formelle à faire respecter par leurs enfants les consignes de fonctionnement de ce service municipal.

N° 18 - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

En application de la loi et du Code de Procédure Pénale, le Maire doit procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré d'assises.

Le tirage au sort s'effectue publiquement et à partir de la liste électorale en cours.

La répartition du nombre total de jurés pour la Commune s'élève à **2**. Toutefois, le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui-ci fixé par arrêté préfectoral soit **6**.

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues, les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2024.

Il n'appartient pas au Conseil Municipal de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités électorales dont il pourrait avoir connaissance. C'est à la commission, prévues au Code de Procédure Pénale qu'il incombera d'exclure les personnes qui ne rempliraient pas les conditions d'aptitude légale.

Je vous propose donc de procéder au tirage au sort de la façon suivante :

- Un premier tirage donne le numéro de la page de la liste électorale,
- Un second tirage donne la ligne et par conséquent le nom du juré.

Page 11 – ligne 13 – BOCQUET Bruno né le 14/09/1966

Page 47 – ligne 4 – GODOU Françoise née le 16/07/1949

Page 78 – ligne 3 – MONTEIL Julien né le 19/06/1999

Page 80 – ligne 6 – ODIC Brivael née le 08/09/1976

Page 60 – ligne 9 – LAUMAIN Isabelle née le 24/11/1960

Page 89 – ligne 2 – RAYOT Sébastien né le 28/04/1980

Délibération n° 2023-32

Vu l'arrêté n° DCL/BCE/2023/341 fixant le nombre et la répartition des jurés de cour d'assises en vue de constituer la liste annuelle et la liste des suppléants pour l'année 2024,

Vu le décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres de la population,

Vu la circulaire préfectorale en date du 27 février 2023 portant dispositions relatives aux jurés d'assises et à l'établissement de la liste préparatoire,

Considérant qu'il y a lieu de tirer au sort 6 noms à partir de la liste électorale en cours,

Considérant que pour la constitution de la liste préparatoire, il ne sera pas retenu les personnes qui n'auront pas atteint 23 ans au cours de l'année 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE de procéder au tirage au sort de la façon suivante : un premier tirage donne le numéro de la page de la liste électorale et un second tirage donne la ligne et par conséquent le nom du juré.

Après tirage au sort, la liste des jurés susceptibles d'être retenus pour la liste préparatoire de 2024, est la suivante :

*BOCQUET Bruno né le 14/09/1966
GODOU Françoise née le 16/07/1949
MONTEIL Julien né le 19/06/1999
ODIC Brivael née le 08/09/1976
LAUMAIN Isabelle née le 24/11/1960
RAYOT Sébastien né le 28/04/1980*

N° 19 – COMPTES RENDUS DIVERS

Tous ces documents sont consultables en Mairie et peuvent vous être transmis par mail selon votre demande.

- Compte-rendu du SIAEVE de la séance du comité syndical du 12 avril 2023
- Procès-verbal du conseil d'école du 13 juin 2023
- Bilan d'activité des sapeurs-pompiers de l'Eure de l'année 2022
- Rapport sur la qualité des eaux de baignade du département de l'Eure de l'année 2022

N° 20 – INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

➤ Écoles :

Les élèves des écoles remercient le conseil municipal pour l'aide apportée pour l'organisation de la kermesse des écoles.

➤ Subventions :

Remerciements de l'ADMR, LOISIRS ET CULTURE et le Don du Sang pour l'octroi de subvention.

➤ Gens du voyage :

Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons eu des habitants supplémentaires depuis dimanche soir, ce sont des gens qui viennent de La Chaussée et qui se sont installés contre notre gré. Une fois ont engagés vers le terrain, les informations des gendarmes et de la préfecture sont de les laisser entrer et maintenant, tout ce que je sais, c'est qu'ils ont donné un avis de départ dimanche dans la journée. J'ai l'espoir que ce soit le cas, c'est tout ce qu'on peut faire malheureusement encore une fois.

N° 15 – QUESTIONS ECRITES

DEMANDE DE MME NADINE PAUL

1 - À compter du 1er janvier 2024, tous les Français devront disposer d'une solution de tri-compostage, ainsi les collectivités devront leur proposer des moyens de tri à la source. As-tu prévu ou réfléchi à la mise en place de :

- une information bien en amont ?
- des petits ateliers de formation pour celles et ceux qui ne connaissent pas le principe du compostage ?
- l'installation de compostes collectifs à divers endroits de la commune ?
- la distribution de bacs à compostage individuels ?
- une subvention offerte aux habitants de la commune (montant à déterminer pour l'achat d'un composteur individuel) ?

M. le Maire : Cette compétence est du ressort de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE. J'ai pris contact avec le responsable du service propreté qui m'a informé que l'étude était en cours et que nous serions avisés des suites données en temps voulu.

2 - Peux-tu nous rappeler les obligations et/ou les interdictions concernant l'alerte sécheresse en vigueur ? Quelles sont les dérogations et pour qui ?

M. le Maire : Nous sommes en alerte jaune. Nous avons déjà communiqué sur Panneau Pocket sur le dernier arrêté, sur ce qui doit être respecté. Malheureusement je pense que ce ne sera qu'un palier, nous aurons probablement d'autres restrictions qui vont arriver dans le mois qui vient.

Au regard de l'état de sécheresse qui s'accroît dans le département de l'Eure, le Préfet a pris un arrêté n° DDTM/SEBF-2023-216 en date du 14 juin 2023, pour placer notre région (Eure moyenne) en niveau « **ALERTE** ».

Un tableau qui retrace les mesures applicables selon les différents niveaux d'alerte vous est remis en séance.

Ce niveau définit les restrictions d'eau à mettre en œuvre.

Les restrictions concernent l'ensemble des usagers, des collectivités, des entreprises et des industriels, les commerçants, les artisans, les exploitants agricoles et particuliers, doivent obligatoirement mettre en place des pratiques économes en eau.

Merci de suivre les mesures de restrictions d'eau et d'adopter un comportement quotidien solidaire dans l'utilisation des ressources en eau.

Des contrôles du bon respect des restrictions peuvent être opérés par les services de l'État.

Le dispositif dérogatoire

Des décisions individuelles pourront être accordées pour des cas ponctuels, en tenant compte de la sensibilité du milieu aquatiques, des autres usages de l'eau et des efforts faits par le demandeur pour optimiser sa consommation d'eau. La demande est à effectuer auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure.

Les dérogations agricoles

Pour les usages agricoles liés au pilotage de l'irrigation et aux phases d'arrachage des pommes de terre et des betteraves en cas de conditions de sols non compatibles avec la réalisation de cette phase et dans la mesure où l'exploitant aura transmis au service de police de l'eau de la DDTM par messagerie, le formulaire adapté à la demande, dûment renseigné et au moins une semaine à l'avance.

Cela n'est applicable qu'à condition que :

- Le forage soit régulièrement autorisé,
- Sous réserve de la présentation de la facture correspondant à la prestation.

Pour les installations classées, une dérogation pourra être accordées au cas par cas.

Mme Nadine PAUL : Avez-vous envisagé une veille de communication, quelque chose qui soit répété juste avant les vacances ? Ce qui passe sur Panneau Pocket n'est pas forcément remis à jour, les gens ne le voient plus quand c'est perdu dans le flux d'informations. C'est un sujet d'actualité, pourriez-vous communiquer à nouveau ? Si la question nous est posée, c'est qu'autour de nous sont constatées des dérives. J'aimerais que ce soit à nouveau communiqué, d'une façon ou d'une autre, mis en avant sur le site ou sur Panneau Pocket.

M. le Maire : On ne peut communiquer qu'après l'arrêté préfectoral.

Mme Nadine PAUL : Oui mais il existe des panneaux, je n'ai pas trouvé de communication sur la sécheresse, comme nous l'avons fait. Nous, il est très lisible, il est facile de compréhension. Pouvez-vous communiquer à nouveau sur cette thématique parce que le Panneau Pocket, s'il y a plusieurs pages, les gens ne vont pas aller chercher la bonne page. C'est un sujet important à la veille de l'été.

M. le Maire : Nous communiquerons bien sûr dès que nous aurons de nouvelles informations. Le comité de sécheresse a souvent lieu le lundi et dès le mardi, on fera des communications.

3 - Peux-tu nous faire un point sur vos réflexions de projet ou d'étude concernant la maison de la rue Delasiauve ?

Nous avons déjà entamé une procédure pour le constat d'abandon manifeste.

Le propriétaire de la maison étant décédé, nous avons recherché des éventuels héritiers et il s'avère qu'aucune personne ne s'est manifestée.

Il est possible d'engager une procédure d'expropriation sous réserve d'avoir pour objectif la réhabilitation aux fins d'habitat ou de tout autre objet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration ou d'aménagement ou de constitution d'une réserve foncière.

Pour cela, il convient de constituer un projet à soumettre au Préfet et au juge d'expropriation.

M. le Maire : C'est vrai qu'on avait engagé cette procédure mais pour le moment on n'a étudié aucun projet chez nous. Si on veut l'acquérir pour faire quelque chose, il ne faut pas simplement dire qu'on va le faire, il faut proposer quelque chose de concret. Aujourd'hui on n'a rien étudié, on a peut-être d'autres choses à faire et on n'y a pas pensé, vous savez qu'à l'instant T, on essaye d'aller au plus vite mais on ne peut pas tout faire sur la même ligne.

Mme Nadine PAUL : L'instant T pour la maison de la rue Delasiauve, sauf erreur, ça date de 2017 ou 2018 à l'époque où Aline DURVIE et Marc ETCHEGORRY avaient mis ça au conseil municipal pour savoir ce que vous décidiez d'en faire. On n'est pas à l'instant T, on est à 2017 ou 2018.

On a mis le sujet sur le tapis, à notre tour, pour faire un lien avec ce qu'avaient fait nos prédécesseurs parce qu'il est anormal que cette maison soit abandonnée. On a su les problèmes qu'avaient subis les voisins du fait de l'abandon. Aujourd'hui je peux vous proposer quelque chose, on a réfléchi à plusieurs, on peut tout envisager, pourquoi pas faire un gîte qui rapporterait quelque chose à la mairie ou un gîte accueil en cas d'urgence, du type un incendie comme on l'a connu, ce qui pourrait permettre d'héberger les gens dans l'urgence. Ça peut être une proposition de projet, il y en a d'autres notamment quelque chose pour les jeunes mais si on est, depuis 2017 ou 2018, à poser ce sujet sans jamais travailler dessus, il est certain qu'il n'y aura jamais de projet déposé.

J'ai posé cette question pour savoir comment nous allions pouvoir travailler pour un projet sur cette maison.

M. le Maire : Je sais, j'avoue que je ne me suis pas tellement penché sur l'affaire. Maintenant je pense qu'il y a d'autres sujets qui, peut-être... Ce projet, je veux bien en discuter, même le proposer, je pense qu'on peut faire une proposition lors d'une commission travaux.

Mme Nadine PAUL : Au moins qu'on puisse y réfléchir et enfin proposer quelque chose à la préfecture.

M. le Maire : Et après, lancer à la suite justement ce qu'on peut faire dedans avec un bureau d'études et tout ça.

Mme Nadine PAUL : Depuis 2017, on peut peut-être s'y mettre.

M. le Maire : Bien sûr, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Je pense qu'on peut le mettre à l'ordre du jour à la prochaine commission.

Mme Nadine PAUL : Merci.

M. Daniel DOUARD : Je me permets de prendre le micro parce que j'étais concerné en 2017. Effectivement on avait lancé la procédure et les procédures de l'époque n'étaient pas du tout les mêmes que celles d'aujourd'hui, elles ont bien changé. Normalement on devait acquérir gratuitement, à l'époque c'était gratuitement donc on avait lancé la procédure mais cette dernière s'est alourdie de plus en plus et à chaque fois il y avait des questions supplémentaires. C'est pour ça que ça a duré aussi longtemps. Il faut savoir pourquoi ça a duré, ce n'est pas parce qu'on ne s'en est pas occupé. Il y avait une procédure pour voir comment on allait la récupérer, c'était à titre gratuit donc très intéressant pour nous mais ça s'est alourdi et maintenant la procédure est beaucoup plus lourde et c'est maintenant un achat qu'on doit faire et sous condition d'avoir un projet. Avant il n'y avait pas d'obligation de projet.

Mme Nadine PAUL : C'est justement pour ça qu'il faut qu'on travaille sur un projet parce que si on n'y travaille jamais, on ne pourra jamais avancer.

M. le Maire : Il n'y a pas d'achat, c'est une expropriation avec un projet.

M. Daniel DOUARD : Exactement alors qu'avant il n'y avait pas besoin de projet.

Mme Nadine PAUL : Quand j'avais évoqué la maison de la rue Delasiauve, Jean-Pierre m'avait dit que c'était conditionné à la présentation d'un projet, c'était il y a à peu près un an, c'est pour ça que je demande si on peut se réunir pour enfin faire quelque chose. Après il peut y avoir une multitude de propositions, c'est juste qu'on prenne le taureau par les cornes.

M. le Maire : D'accord.

N° 16 – QUESTIONS ORALES

M. Guillaume DOUARD : J'avais une remarque à faire au niveau de l'état de certains trottoirs et caniveaux de la commune. J'ai vu, cette semaine, que les services techniques ont nettoyé dans certaines rues, il y avait des herbes assez hautes et c'est vrai que ce n'était pas très joli à voir.

Autre chose, au niveau du cimetière, c'est vrai qu'aujourd'hui avec le temps qu'on a, on n'y pense pas mais j'étais passé, il y a un certain temps où il avait plu, et au niveau des dalles et des marches, il y a des mousses qui font que c'est glissant lorsque c'est humide. Aujourd'hui c'est vrai qu'on n'y pense pas mais c'est peut-être à revoir pour la période hivernale, ça peut être dangereux pour les personnes qui s'y rendent.

M. le Maire : C'est bien noté.

M. Jocelyn CHARRON : Avons-nous eu des demandes, des plaintes au sujet du Château de Primard ? Par rapport au bruit, à la musique jusqu'à 1h15 du matin dimanche et encore d'autres jours ?

M. le Maire : Pour la plainte, il faut voir avec la mairie de Guainville. Il va y en avoir certainement car c'est beaucoup d'étrangers qui viennent et je pense que le 2, 3 ou 4 juillet arrivera la fête nationale américaine et l'an dernier, ils avaient fait fort. Je pense que ça va peut-être encore être une nuit assez chaude.

Mme Nadine PAUL : Tu peux te rapprocher des riverains de la rue du Dr Roux, ils sont même allés voir la maire de Guainville qui leur a dit qu'elle ne pouvait absolument rien faire.

M. Jocelyn CHARRON : C'est bizarre.

Mme Nadine PAUL : Je te dis ce qui s'est passé en entretien, après le préfet va se pencher dessus. Les gens sont allés se plaindre notamment pour les hélicoptères qui passent à très basse altitude et tard le soir, des photos ont été prises et pour les tirs d'artifice entre 1h et 3h du matin, le dimanche soir notamment. Plusieurs personnes se sont plaintes.

M. Jocelyn CHARRON : C'était juste pour savoir si on avait des actions à faire plus tard si ça continuait et ça a l'air bien parti pour continuer.

M. Jean-François BOURGOIN : Pour aller dans l'esprit de Nadine, il faut savoir que Primard est en train de développer une nouvelle activité, privatiser le château, l'ensemble donc le client y fait ce qu'il veut. Ils privatisent 1 jour, 2 jours, 4 jours, le client amène son matériel et il fait ce qu'il veut.

M. Franck FERREIRA : Pas pour les feux d'artifice, il ne fait pas ce qu'il veut.

M. Jean-François BOURGOIN : Non mais c'est pour dire que l'activité, question de Jocelyn, Primard est en train de développer cette activité, il privatise.

M. Guillaume DOUARD : Puisqu'on parle du Château de Primard, je sais que ce n'est plus sur notre territoire mais quand on arrive à la sortie du Dr Roux, il y a les murs qui sont en train de s'écrouler et de tomber sur la route, des cailloux arrivent sur la route. Est-ce qu'on pourrait signifier à la commune de Guainville ce problème ?

M. le Maire : Tu as le droit de leur dire.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Ça aurait plus de poids si c'était toi qui le faisais.

M. le Maire : Je veux bien mais tout citoyen a le droit de dire ce qu'il constate qui n'est pas conforme et les risques qui en découlent.

M. Arnaud BABY : Le chemin de la tranchée a commencé, les travaux ont débuté. Par moment on a quelques inquiétudes sur le bon déroulement des travaux et on ne sait pas forcément comment ça va se passer. Du coup il y a Franck qui suit le sujet, qui arrive à être disponible, quand on se pose des questions, on les lui rapporte et il va rapporter nos inquiétudes. Pour le moment ça a l'air de se passer pas trop mal. Selon certaines habitations, ça va quand pour d'autres, c'est beaucoup plus compliqué. Franck essaye de faire tant bien que mal que tout se passe au mieux.

M. Franck FERREIRA : Effectivement je suis le sujet, comme tu disais. Des inquiétudes, il y en a encore parce que là, on voit les travaux évoluer et il y a de nouvelles questions qui arrivent. On les a déjà eues mais je pense qu'il va falloir refaire quelque chose au niveau de l'EPN, que le message passe parce que là, on est en train de faire des travaux dans une rue mais ça ne va pas être fonctionnel du tout. Je pense qu'on va trouver de nouveaux problèmes avec une rue soi-disant toute neuve. Je vais prendre des exemples. Ils ont mis des gravillons rouges, des nids d'abeilles, des gravillons rouges, ces gravillons rouges, quand on marche dessus, ça glisse. Avec l'hiver, le gel, ça va être une vraie patinoire.

On a les enfants qui se prennent les pieds dedans, un est déjà tombé. Les nids d'abeilles sont mal posés, un coup c'est au-dessus du trottoir, un coup c'est en dessous, un coup ça fait une bosse, ce n'est ni fait, ni à faire. Ça devient aussi dangereux. On va avoir de l'usure par rapport aux véhicules, vous allez peut-être me dire que c'est absurde mais on passe tous les jours dessus, on va passer tous les jours dessus et tous les jours on va abîmer notre véhicule. Ça, il faut y aussi penser.

Ce qui m'a sidéré lors de la dernière réunion sans aucune réaction, les nids d'abeilles ne permettent pas à des fauteuils roulants de passer. L'ingénieur de l'EPN m'a répondu « oui effectivement, nous avons fait des accès non conventionnels et ce n'est pas pour les PMR ». Nous n'avons donc pas d'accès pour une personne en fauteuil roulant. Il faut m'expliquer et je pense qu'il faut intervenir, je demande, s'il te plaît Jean-Pierre, d'intervenir parce que là, ce n'est pas possible, il faut faire quelque chose. Il faut que les fauteuils roulants puissent passer. Si demain je tombe, je me casse une jambe, je suis en fauteuil roulant, je ne peux pas rentrer chez moi. On m'a répondu « il faut rentrer dans ta voiture, il faut rentrer chez toi et tu pourras sortir de ta voiture ». À un moment donné, il faut être sérieux.

On demande donc que tu interviennes pour arranger les choses parce que là, ce n'est pas possible.

M. le Maire : J'interviens toutes les semaines mais on est devant des compétences qu'on ne maîtrise pas du tout, quand on remonte, ils nous répondent... je pense à l'histoire, j'ai appris que toutes les entrées n'étaient pas PMR contrairement à ce qu'on croyait et j'ai bien entendu la réponse de dire « si vous voulez que quelqu'un descende, vous rentrez la voiture devant chez vous et vous descendez de la voiture mais pas dans la rue, ni sur le trottoir ». Ça, ça a été répondu.

Moi, je veux bien intervenir.

M. Franck FERREIRA : Il faut intervenir, on n'a pas le choix, ça ne peut pas rester comme ça, ce n'est pas possible.

M. le Maire : Pour le moment on n'est pas encore arrivé à la réception mais je sens que ça ne se passera pas très bien au niveau réception.

M. Franck FERREIRA : C'est certain parce que ce n'est pas possible de rester comme ça.

M. le Maire : Tu peux leur dire.

M. Franck FERREIRA : On a aussi un autre problème qui est que les gravillons qu'ils ont déjà mis en place, ça commence déjà à remplir les caniveaux qu'ils ont, eux-mêmes, mis en place donc on va arriver au même problème, tout va se boucher, l'eau va passer chez les gens, on repart sur le même problème. Les cailloux vont se mettre au niveau du trottoir, l'eau va passer par-dessus et c'est pareil, on va repartir sur la même chose.

Il faut qu'ils arrivent à trouver un autre système. Des idées sont arrivées, on a proposé une résine qui permet la filtration de l'eau, qu'est-ce a répondu l'EPN ? Ils ont répondu non.

M. le Maire : Apparemment pour eux, ça n'existe pas.

M. Franck FERREIRA : Si, si, ça existe.

M. le Maire : Les résines existent mais elles ne sont pas perméables. Une résine n'est pas perméable.

M. Franck FERREIRA : La personne de l'EPN m'a dit que c'est perméable.

M. le Maire : Des résines perméables ? Je ne sais pas, la texture chimique, ceux qui ont fait un peu de chimie vont avoir du mal à trouver des résines qui sont perméables. Excusez-moi.

Mme Nadine PAUL : Ce que je ne comprends pas, c'est qu'il y a 3 élus autour de cette table qui habitent ce chemin. Je demande, Guillaume DOUARD, Arnaud BABY, que ce ne soit pas uniquement Franck FERREIRA qui gère le chemin de la tranchée, vous êtes 3 à y habiter et que peut-être vous pouvez aussi intervenir auprès des gens qui font les travaux. Quelque chose m'inquiète, tout le monde dit qu'on fait les travaux et qu'on verra après mais on sait très bien, toi et moi, qu'après il n'y aura plus rien. C'est donc maintenant qu'il ne faut pas laisser passer des choses. Ces gravillons posent aussi la problématique des gens qui ont des ouvertures de portails électriques avec des gravillons qui tombent dedans, on en a eu la démonstration la semaine dernière, c'est vraiment un sujet à prendre et je vous demande, tous les 3, de vous mettre ensemble avec Jean-Pierre et Thierry qui va aussi... moi aussi je suis allée, une fois, sur le chantier parce qu'à un moment donné, on m'appelle pour me dire qu'il faut faire arrêter les travaux parce qu'on ne peut même pas faire demi-tour, on ne peut même pas passer à 2 voitures, ce n'est pas possible donc je pense que vous 3, vous êtes élus, vous habitez le chemin de la tranchée, il faut y aller, il faut discuter avec les mecs et puis il ne faut pas se laisser impressionner. Une fois que ce sera terminé, ça sera trop tard, on le sait très bien.

M. Franck FERREIRA : Je vais compléter, je te confirme que ça sera trop tard puisqu'une fois que les travaux seront terminés, on ne peut plus toucher à la rue pendant 3 ans. Après les travaux, tout est verrouillé.

M. Arnaud BABY : Je voulais également souligner les tarifs du ramassage scolaire pour la rentrée 2023-24. On a été un peu surpris de l'augmentation importante, déjà la cantine puis le ramassage scolaire en plus, ça va être difficile pour les familles.

Mme Nadine PAUL : Ça n'a pas été augmenté depuis 2014.

M. le Maire : On va passer la parole au vice-président puisque c'est une compétence de l'Agglo.

M. Daniel DOUARD : Effectivement les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2014. Quand vous savez le prix que vous payez en maternelle (40 €) et le coût du transport scolaire, vous savez ce que ça coûte, on a fait le ratio de ce que ça coûte par élève, ça représente 1500 € en moyenne. On était loin des 10 %, entendez bien 10 %, obligatoires par l'État – car il met son nez là-dedans – pour pouvoir récupérer la TVA. C'est-à-dire qu'on est assujéti à la SPL des transports pour pouvoir récupérer la TVA sur le fonctionnement des transports. Pour récupérer 1,3 million de TVA sur les transports, il fallait que R/D (recettes sur dépenses) dépassent les 10 %, c'est-à-dire que les usagers payent au moins 10 % de la dépense. Donc 40 € sur les 1200 € de l'époque, aujourd'hui nous sommes proches de 1500 €, on n'y est pas. C'est donc l'ensemble des transports, transports scolaires, transports urbains qui augmentent également, c'est l'ensemble des transports et pas seulement les transports scolaires.

On s'est renseigné auprès des collègues des EPCI voisines, l'Agglo de Dreux, la SNA, tout autour, on est dans les mêmes tarifs, c'est-à-dire 110 € pour les collèges au lieu de 80, ça représente une augmentation non négligeable mais on arrive à des prix qui sont concordes avec nos voisins et qui représentent une augmentation pour les familles, on aurait sûrement dû – mea culpa – augmenter tous les ans d'un indice pour ne pas avoir une grande marche comme ça.

Je rappelle quand même que quand on était à la CCPN, on est passé de 0 € à 40 € d'un seul coup, auparavant les transports étaient gratuits. Rien n'est gratuit, on le sait bien, ceux qui ne payent pas sont financés par tous les contribuables qui vont payer, c'est soit l'usager, soit le contribuable, rien n'est gratuit.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Je voulais simplement parler d'un nouveau fléau en Normandie que sont les chenilles processionnaires. La commune participe à la destruction d'un nid de frelons, participerait-elle éventuellement à la pose de pièges pour piéger les chenilles processionnaires ? Cela représente un coût d'environ 70 €.

M. le Maire : On en a déjà détruit mais c'était sur le chemin public. Ce n'est plus l'époque, elles sont parties néanmoins il faut se préparer pour les prochaines, surtout au printemps, de la fin du printemps jusqu'au 15 mai en gros. C'est surtout sur les sapins et sur les chênes. C'est une question à débattre lors d'un prochain conseil de savoir si on participe. C'est sûr qu'on risque d'en avoir parce que si vous avez remarqué, vous allez de Ivry à Ézy-sur-Eure, sur tous les sapins de droite le long de la côte, il y en a une sacrée quantité.

M. Arnaud BABY : En parlant des nuisibles, j'ai l'impression qu'il y a de plus en plus de renards. Avant je n'en voyais pas sur la route et là, le matin, l'après-midi, le soir, j'en vois. Il y a aussi beaucoup de sangliers, on ne les voit plus parce qu'ils sont cachés dans les blés mais j'ai l'impression qu'il y en a de plus en plus. Je ne sais pas si vous avez des retours ?

M. le Maire : Nous chasseurs, on essaye de les détruire au maximum mais il y en a beaucoup qui passent au travers, c'est certain.

M. Arnaud BABY : Il n'y a pas un développement plus important en ce moment ?

M. le Maire : Non, tu dois les voir parce qu'en ce moment le renard sort des grains, des blés et tout ça et il boulotte sur le bord car à l'intérieur, c'est tellement sec qu'il n'y a rien. Il est donc en bordure de route, on en voit même qui sont écrasés. Les gardes essayent d'en détruire au maximum mais il y en aura toujours, comme les blaireaux. Il faut vivre avec sans qu'ils ne progressent de trop, c'est certain.

M. Jean-François BOURGOIN : Je voulais revenir sur un sujet qui me tient à cœur, la formation. Paola a envoyé un lien et j'aimerais savoir si beaucoup de personnes ont réagi par rapport aux propositions de formations. Dans ce lien, j'ai vu qu'il y avait un Sage cohésion d'équipe, ça serait peut-être bien qu'on le fasse parce que j'en ai fait chez Accor et je peux vous dire que cohésion d'équipe, ça décoiffe un peu, c'est peut-être utile.

M. le Maire : Je trouve que ça ne décoiffe pas assez.

M. Jean-François BOURGOIN : J'ai vu, dans le lien qu'elle nous a envoyé qui est très intéressant, qu'il y avait cohésion d'équipe, juste un stage de 8 heures, ça serait peut-être bon. On avait proposé aussi, et j'ai entendu que M. POLLET, chef de la police municipale, peut aussi faire de la formation, il est formateur. Je ne sais pas si ça rentre dans le module.

M. le Maire : Quel genre de formation ?

M. Jean-François BOURGOIN : Sécurité en lien avec la police de proximité.

M. le Maire : Je vais lui en parler, qu'il me donne le programme. Je peux le soumettre, il n'y a pas de problème.

M. Jean-François BOURGOIN : J'avais parlé aussi sécurité, j'en avais parlé à Paola, la société de Passy, qui fait les contrôles des installations sportives, ils ont un module de formation. Ça peut toujours être intéressant.

J'ai 2 questions, je ne vais pas parler des renards ou des chevreuils mais l'extension de la vidéo, on en a parlé dans la commission sécurité et j'ai appris que beaucoup de conseillers n'étaient pas chauds pour l'extension de la vidéo. Il serait peut-être bon de faire le point en sachant qu'il y a discussion à avoir sur cette extension.

M. le Maire : Tout le projet doit être monté en intégrant bien sûr la gendarmerie, la police municipale, la commission sécurité et ce sera débattu au conseil municipal. On ne passera pas l'extension de la vidéo sans en parler au conseil municipal, bien sûr.

M. Jean-François BOURGOIN : Ce qui est intéressant, c'est de savoir si la majorité des élus veulent une extension ou s'ils n'en veulent pas.

Mme Nadine PAUL : Avant de parler d'extension, on peut peut-être parler de repositionnement des caméras qui sont en place et qui ne sont pas bien placées, qui filment des choses inutiles et qui pourraient notamment être modifiées devant l'école, il serait préférable de prendre l'école plutôt que les gens qui circulent sur la route. Je pense qu'on aimerait tous mieux protéger nos enfants que prendre des plaques d'immatriculation qui passent au feu rouge.

Je pense qu'avant de parler d'extension, on pourrait peut-être se réunir – comme tu dis – pour parler des existantes et vérifier qu'elles sont bien placées, qu'elles servent à quelque chose.

M. le Maire : Elles n'ont pas été placées comme ça par hasard. Il faut que vous sachiez que le projet a été proposé par la gendarmerie, un référent gendarme d'Évreux, qui a décidé où les mettre. Je sais que ce n'est pas forcément fortuit mais il faudra peut-être étendre ce réseau et avant d'arriver aux discussions de savoir si on peut l'agrandir ou pas, peut-être revoir tout ça. Ça devra passer obligatoirement par le référent gendarme d'Évreux.

Mme Nadine PAUL : On peut travailler aussi en collaboration avec la police municipale qui est aussi très au fait.

M. le Maire : Oui, ne t'inquiète pas, quand on passera devant les gendarmes, la police municipale aura beau avoir d'autres idées, elle devra les défendre parce que crois-moi qu'avec le référent gendarme, ce n'est pas du gâteau. Ils cherchent simplement à contrôler tout ce qui se passe sur le passage routier à l'entrée et à la sortie d'agglomération, c'est leur but. On avait parlé de mettre une caméra derrière l'école, tout le monde est d'accord pour la mettre, on la mettra mais il est certain qu'on n'aura pas de subvention. S'il ne veut pas admettre que c'est pour de la sécurité au niveau de la route, ce sera difficile à défendre parce que c'est une voie sans issue. On pourra faire le projet mais il ne sera pas subventionné.

Mme Nadine PAUL : Déjà réunissons-nous avec tous les acteurs pour pouvoir travailler sérieusement.

M. Jean-François BOURGOIN : Comme dit Nadine effectivement, si on va au bout de notre raisonnement, la caméra que le gendarme référent expert a mis à la route du stade ne sert à rien puisqu'il n'y a pas de voitures qui passent là, celle-là peut donc être déplacée, elle ne sert à rien.

M. le Maire : On l'avait prise parce qu'il y avait la surveillance de l'intérieur du stade, je sais que ce n'est pas flagrant, que ça n'empêche pas.

M. Jean-François BOURGOIN : Ça veut dire qu'ils ont privilégié des caméras pour prendre des plaques et nous, on est en train de raisonner vidéo protection.

Je voulais aussi parler parce que j'avais demandé d'avoir un bus direct mais je sais que Daniel, je ne veux pas marcher sur son jardin, le 310 devient le 711, ce serait un bus direct, on en avait parlé en conseil, ça aboutit grâce à Daniel et c'est très bien.

M. Thierry MARTIN : Je vais vous parler des entreprises que j'ai trouvées pour le terrain de foot, des entreprises qui ne font que ça, spécialisées dans les terrains de foot. Il y a l'entreprise Sotren de Magny Saint-Médard qui doit venir au mois de...

Mme Nadine PAUL : Peut-être qu'autour de la table certains participants ne savent pas que ça a changé pour le terrain de foot. Explique peut-être pourquoi tu as cherché.

M. Thierry MARTIN : L'entreprise Lamier nous a fait un courrier indiquant qu'elle ne voulait plus faire de terrain de foot. De là, j'ai trouvé 2 autres entreprises, l'entreprise Sotren qui vient au mois de juillet pour faire un devis, ils seraient capables de le refaire avant l'hiver, ce serait un avantage, du temps gagné. L'autre entreprise est l'entreprise TSE, l'entreprise qui a fait le terrain de foot d'Ézy-sur-Eure, ils pouvaient le faire au mois de juillet mais la commission a indiqué que semer du gazon au mois de juillet avec la canicule, sans avoir le droit d'arroser n'était pas pertinent. On a donc préféré reporter au mois de septembre ou octobre. J'attends les 2 devis et quand je les aurai, on convoquera une commission et on en discutera.

Mme Martine LEPETIT : Mardi, on aura le passage du jury départemental Villes et villages fleuris, rendez-vous à la mairie, pour ceux qui veulent venir, à 14 heures.

M. Daniel DOUARD : Tu as déjà abordé le sujet, Jean-François, effectivement, comme vous le savez, je m'occupe de la mobilité au sein de l'agglomération, c'est-à-dire la mobilité dans son ensemble, aussi bien les transports scolaires que les transports urbains. En ce qui concerne les transports scolaires qui sont un sujet récurrent, on transporte 4500 enfants sur les 73 communes de l'Agglo, il y a une ligne régulière, la 310 – après de nombreuses réunions et négociations avec la Région parce qu'il y avait d'énormes problèmes au sein de nos transports scolaires et sur les lignes nous concernant – qui souffre d'un manque de clarté et de cohérence. Les horaires ne sont jamais identiques et on peut compter jusqu'à 5 autocars identifiés comme 310 devant le lycée au même moment. Considérant les nombreux dysfonctionnements constatés en raison de ce manque de clarté, nous avons négocié et il a été proposé de faire évoluer la ligne. À partir du 4 septembre prochain, la ligne 310 se diffuse au travers de 6 nouvelles lignes. La première concerne l'identifiant 310 qui dessert les communes hors EPN, c'est-à-dire qui ne nous concernent pas ainsi que les communes EPN pendant les vacances scolaires les heures creuses.

5 autres lignes, dont les identifiants vont de 711 à 715, desservent les 17 communes de l'EPN aux horaires notoirement utilisés par les usages scolaires, on ne change pas les horaires. Garennes aura une ligne directe avec Évreux qui sera la 711. Pour Saint-André de l'Eure ce sera la 712 et la 713 pour les communes de Mouettes, Mousseaux Neuville, Fresney, Saint-Germain-de-Fresney, Le Val-David et la Trinité. La 714 sera pour les communes de Bretagnolles, La Val David et le Vieil-Évreux. La 715 pour les communes de La Couture-Boussey, Serez, Foucrainville et Mousseaux-Neuville.

Tous les points d'arrêt existants seront desservis de la même manière qu'auparavant, on ne compte aucune création, ni suppression d'arrêt dans le cadre de cette évolution. Le méli-mélo de lignes a été peigné pour avoir des lignes un peu plus directes.

J'espère que ça va donner satisfaction et qu'on va gagner beaucoup de temps dans les transports pour notre commune en particulier.

Ce que je voulais dire tout à l'heure, je n'ai pas fini de répondre à Arnaud, effectivement quand on parle qu'on va être à 110 € alors qu'on était à 80, il faut savoir que la région va passer de 120 à 130. On est encore bien en dessous de ce prix.

M. Franck FERREIRA : Je vais revenir sur le sujet du chemin de la tranchée parce que je n'ai pas eu de réponse. Je demande ton intervention et si tu peux nous tenir au courant assez rapidement de l'intervention que tu vas pouvoir faire pour ce chemin.

M. le Maire : J'interviendrai mardi prochain, comme d'habitude et on verra.

M. Franck FERREIRA : J'ai une autre question de Garennais et Garennaises qui se demandent quand est-ce que vous allez fermer les vannages ?

M. le Maire : Qu'est-ce que tu entends par fermer les vannages ?

M. Franck FERREIRA : C'est la question qui est posée, c'est par rapport aux cours d'eau, apparemment il y a des vannes qu'il faut fermer.

M. le Maire : Elles sont fermées.

M. Jean-François BOURGOIN : Non les vannages sont ouverts.

M. le Maire : Non, ils sont tous fermés, il n'y a que le barrage électrique qui est ouvert. Je voudrais savoir ce que concerne cette question sur les vannages.

M. Franck FERREIRA : Je n'ai pas plus de précisions sur la question, on m'a demandé de fermer les vannages.

M. le Maire : Actuellement ils sont fermés. C'est la police de l'eau qui les gère. Le barrage à clapet est fermé, qu'est-ce qu'on peut fermer d'autre ? Les hauteurs d'eau sont au plus bas, c'est un étiage qui a au moins 2 mois d'avance par rapport à ce qui devrait être.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Je voulais revenir sur les transports, Daniel, puisque tu en parlais. Cette nouvelle ligne va-t-elle être rattachée à l'application Nomad ? Y aura-t-il une application pour informer d'éventuels retards, si elle est supprimée ? Auparavant il n'y avait rien sur la 310.

M. Daniel DOUARD : En effet, c'était une ligne de la région et c'était Nomad qui s'en occupait. Maintenant ça va être Trans urbain, c'est-à-dire la SPN Trans urbain. Nous avons eu une réunion, hier, avec tous les transporteurs, une réunion assez houleuse, on a discuté avec tous les transporteurs, on leur a expliqué tous les soucis que nous avons eus et que nous ne voulons pas avoir de nouveau à la rentrée, nous serons intransigeants sur le sujet, nous avons déjà mis beaucoup de pénalités, ils ont des problèmes pour trouver des chauffeurs certes mais il y a aussi des problèmes d'enchaînements. Ils font des enchaînements pour gagner du temps, ils attendent que ce transport soit fini pour en faire un autre et si tu as un problème sur un transport du fait de travaux sur la route, le 2e transport suivant est pénalisé par les horaires. Ils ont des horaires obligatoires à respecter par l'académie, des horaires d'entrée d'école, de nombres d'heures d'école qui doivent être faits et on leur a dit qu'on ne manquera pas de prévenir l'académie s'ils ne respectaient pas le contrat qu'ils ont signé avec nous. À présent Trans urbain va mettre une application, on va donner à tous les parents, lors de l'inscription.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : C'est déjà en cours, j'ai déjà reçu depuis une semaine par le lycée où mon fils va néanmoins tout est lié par rapport à Nomad.

M. Daniel DOUARD : C'est un peu la difficulté, il faut que la région en sorte et ne s'occupe plus de notre aspect.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Est-ce que ça ne serait pas une information à diffuser sur Panneau Pocket ?

M. Daniel DOUARD : Si, en effet, on va faire le nécessaire, tu sais que la communication est un gros problème à la mairie mais aussi à l'Agglo, y compris dans les transports, c'est un véritable sujet très difficile à régler. On veut une rapidité d'information pour que les parents soient informés d'un problème de transport dès le matin.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Le car est autour de 7h10 donc si vous levez un enfant à 6h30 pour rien, il aurait pu dormir un peu plus.

M. Daniel DOUARD : Qu'ils soient à l'heure au car, c'est normal. Qu'ils respectent les chauffeurs et que les chauffeurs respectent toutes les obligations qu'ils ont, ce sont des choses qu'on a essayé de mettre en place. On a parlé de tous ces soucis qu'on a subis et qu'on ne veut plus subir à nouveau.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Je pense que ça doit être, comme tu dis, dans les 2 sens. C'est-à-dire que l'enfant respectera le chauffeur si le chauffeur le respecte également. Ce n'est pas toujours le cas.

M. Daniel DOUARD : En effet, c'est dans les 2 sens. On a vu des chauffeurs, malheureusement, qui ont refusé de prendre le car, qui étaient à bout de leur truc, qui ne nous avaient pas prévenus assez tôt, agressés par des enfants des écoles maternelles, injuriés et ce ne sont pas de petites injures.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Oui mais quand le chauffeur demande le titre de transport et que ce dernier ne fonctionne pas et qu'il dit à votre enfant « tu ne prends pas le car », je suis désolée mais ce n'est pas correct.

M. Daniel DOUARD : En effet ce n'est pas normal, il faut de la bonne volonté et de la souplesse dans tout ça. On s'y acharne, je mets un point d'honneur à le faire.

M. Gilbert GENESTE : Je voudrais revenir sur ce que Guillaume disait tout à l'heure à propos des trottoirs et des caniveaux qui sont en concours. Les services techniques, je n'ai rien contre eux mais je pense qu'ils n'ont pas ce qu'il faut pour le faire. Les bords de trottoirs le long des murs, dans toutes les rues, partout, ne sont franchement pas propres. Je sais qu'on ne peut plus faire de traitement mais on pourrait mécaniser autrement qu'actuellement. L'histoire de dire que ça abîme les trottoirs, il y a quand même moyen de mécaniser peut-être un peu mieux que ça. Ce n'est vraiment pas propre et c'est un gros boulot, il y aurait moyen de mécaniser quand même un peu. Ça ne coûte quand même pas des fortunes d'acheter du matériel qui permettrait de nettoyer tout ça pour les soulager un peu, que ce soit un peu plus motivant. Ça pourrait être fait plus régulièrement.

Mme Martine LEPETIT : Je peux juste dire que normalement, les bords de murs des maisons, c'est au propriétaire de les faire et malgré tout on le fait faire par les employés communaux pour que ça soit propre parce que les gens ne le font pas.

Mme Sophie LECOINTRE : Ce n'est pas toujours les bords des murs.

Mme Martine LEPETIT : Je ne parle que des bords de murs.

M. le Maire : Je vais répondre plus directement. C'est bien mais essaye de voir toutes les communes autour s'il y a des communes aussi propres que la nôtre. Va à Ivry, à Ezy, tous les pieds du mur sont pleins d'herbes. Chez nous, peut-être que ce n'est pas mécanique mais au contraire je félicite le service technique pour le boulot qu'ils ont fait récemment pour le nettoyage.

M. Gilbert GENESTE : Je n'ai rien dit contre le service technique, j'ai dit qu'au contraire ce n'était pas motivant pour faire le travail.

M. le Maire : Non mais je sais bien, les nuances, on connaît, c'est tout.

M. Gilbert GENESTE : Je n'ai pas dit ça du tout, j'ai dit qu'il fallait acheter du matériel pour qu'ils puissent faire ça avec moins de mal et plus efficacement. C'est tout ce que j'ai dit.

Mme Martine LEPETIT : Il faudra que tu en proposes.

M. Gilbert GENESTE : Ce n'est pas un problème mais quand Jean-Pierre parle d'Ivry, ils ont d'autres équipements que les nôtres.

M. le Maire : Et tu trouves que c'est propre ?

M. Gilbert GENESTE : Mais c'est un autre problème, ça n'empêche qu'on n'a pas de matériel pour pouvoir le faire. Donc on pourrait peut-être en acquérir.

M. le Maire : Avec le matériel qu'ils ont, je trouve qu'ils font bien leur boulot, c'est tout.

M. Gilbert GENESTE : Mais je n'ai pas dit qu'ils ne faisaient pas bien leur boulot, j'ai dit qu'il fallait leur acheter du matériel pour que ce soit plus propre. Je ne parlais pas d'eux, c'est incroyable ça, on ne peut rien dire.

M. le Maire : On ne revient pas sur l'histoire des dépenses.

M. Gilbert GENESTE : On ne peut rien dire. Je rebondis sur ce qu'il a dit, il a remarqué que ce n'était pas propre et c'est vrai.

Mme Sophie LECOINTRE : Avant on avait des engins qui passaient pour nettoyer les caniveaux et maintenant on n'a plus rien.

M. Daniel DOUARD : Il faut savoir aussi, vous le voyez un peu partout au bord des grands routes, la réalité des choses qui est on est parti dans un domaine environnemental, écologique, il ne faut surtout pas broyer l'herbe trop tôt, trop tard, il y a des horaires, on vous dit qu'on préserve la nature pour nous et ça, vous le voyez sur tous les bords de route. Effectivement il n'y a pas que chez nous, parfois les bords des routes départementales ne sont pas broyés.

M. Gilbert GENESTE : Maintenant je te donne la dernière nouvelle, on va vendre des machines qui coûtent la peau des fesses pour pouvoir couper l'herbe sur les bords de route, la ramasser en même temps pour pouvoir la mettre dans les fameux méthaniseurs. Voilà où nous en sommes, c'est ce qui est en train de se faire.

M. Daniel DOUARD : Ça n'arrange pas le problème de l'écologie parce que l'écologie, ça serait de laisser l'herbe au bord des routes, même si c'est dégoûtant, même si c'est dangereux pour la sécurité, on fait un peu les angles de route par-ci et par-là. Moi aussi j'ai rouspété, aussi bien au sein de l'Agglo, au sein du département parce qu'il y a les routes départementales mais aussi celles de l'Agglo et partout on vous répond qu'on se heurte au problème de l'écologie, il ne faut surtout pas toucher à l'herbe parce que c'est des nichoirs de telle date à telle date, on n'a pas le droit de broyer. À certaines dates, vous n'avez pas le droit de broyer l'herbe même dans des champs, non pas seulement pour la sécheresse et le danger mais pour conserver les nichoirs à oiseaux et pour les insectes. On veut des choses mais on ne veut pas que ça soit sale, il faut savoir ce qu'on veut.

M. Gilbert GENESTE : Ça a dérivé, on était sur les caniveaux et les bords de murs de la commune. Ça coûte beaucoup moins cher et ça peut être fait, il existe des machines pour le faire et ça ne coûte pas une fortune.

M. Daniel DOUARD : On va envisager de regarder ça.

M. Gilbert GENESTE : Je trouve que ce serait plus propre et que ça faciliterait le travail des gars du service technique.

M. Daniel DOUARD : Faisons une réunion pour regarder ça.

Mme Nadine PAUL : Guillaume, je pense que tu aurais dû être beaucoup plus précis dans ta question, ça aurait évité que Jean-Pierre s'énerve après Gilbert.

M. le Maire : Arrêtez de provoquer comme ça.

Mme Nadine PAUL : C'est juste une blague parce que c'est vrai que tu t'énerves facilement.

M. le Maire : Les blagues de chez toi, je ne les accepte plus, c'est tout. Comme ça, tu le sauras.

M. Gilbert GENESTE : Tu es tout rouge Jean-Pierre.

M. le Maire : Ne t'inquiète pas, je ne vais pas me dégonfler comme ça, ne croyez pas.

Mme Nadine PAUL : Jean-Pierre, tu m'as mal parlé aussi ce soir, je ne t'ai jamais mal parlé. Je n'en fais pas tout un foin, c'est une blague parce que c'est Guillaume qui a lancé le sujet et quand ça passe ici, ça ne passe plus.

Je vais juste préciser un truc, ce n'est pas une question. Pour finir parce que les gens en ont marre d'entendre ça, Guillaume, Arnaud et Franck, il faut penser au chemin de la tranchée, j'y pense parce que je vois certaines personnes dans le public qui ont des problèmes qu'elles n'avaient pas avant les travaux, notamment pour sortir leur véhicule de chez eux, véhicule qui frotte par terre alors que le problème n'existait pas avant les travaux. Je vous demande de prendre cela en compte et y compris comment font les gens pour se croiser maintenant dans cette rue qui est à double sens.

J'ai été sollicitée par les gens qui habitent 27 rue Pasteur, c'est aussi un sujet, c'est un peu lié au chemin de la tranchée. C'est aussi un sujet après des travaux de réfection de la route qui ont été faits, pour eux, la vie est un enfer, c'est-à-dire qu'ils sont constamment inondés dès qu'il pleut, je pense que vous connaissez le sujet parce que vous avez été saisis à plusieurs reprises.

Ils m'ont demandé de venir chez eux, j'y suis allée et j'ai constaté, j'ai pris des photos, effectivement c'est absolument catastrophique. On est sur des gens qui ont des murs pourris à l'intérieur et à l'extérieur, ça fait 3 fois qu'ils changent leur porte d'entrée. Quand le bitume a été mis sur leur trottoir, les ouvriers n'ont rien trouvé de mieux que mettre le bitume au ras de leur niveau de porte, ce qui fait que les interstices de respiration ont été bouchés, on ne parle pas de ce qui a été décroché, du lampadaire de la commune qui a arraché leur mur. On voit la photo, je pense qu'elle parle d'elle-même, ce sont des gens qui subissent.

M. le Maire : Je connais.

Mme Nadine PAUL : Tout le monde se rejette la balle...

M. le Maire : Non, pas du tout.

Mme Nadine PAUL : Tu vas peut-être nous expliquer, ce soir, une solution.

M. le Maire : Oui. Cette demande de refaire ce profil, l'année dernière on a fait Marie Curie et 1 an sur 2, on peut redemander. Cette année, il a été demandé de reprofiler toute cette rue parce qu'il n'y a pas de fil d'eau, c'est regrettable, l'eau ne s'évacue pas, elle stagne surtout quand il y a un orage. On a déjà redescendu un peu le trottoir parce qu'avant c'était pire et on a demandé à reprofiler toute la rue avec également la rue vers le pont et en ce moment, on est en attente du relevé topographique, ce profil va être remis au département qui va nous faire un projet pour 2024 afin de revoir toute cette rue avec l'écoulement de l'eau.

Mme Nadine PAUL : On peut donc dire ce soir, aux propriétaires, qu'il faut encore qu'ils attendent au moins 2 ans ?

M. le Maire : Non, 2024, on est en 2023.

Mme Nadine PAUL : D'accord, ça fait combien de temps que ça dure ? Quand ont été faits les travaux ?

M. le Maire : Il y a plus de 10 ans.

Mme Nadine PAUL : D'accord donc chacun appréciera.

M. le Maire : Qu'est-ce que c'est que cette réflexion ?

Mme Nadine PAUL : Les gens ne peuvent pas venir te parler ce soir, c'est exactement ce qu'ils m'ont dit, on en a marre de passer notre temps à essorer, à vider notre maison, d'avoir des murs pourris, on ne peut rien refaire chez nous parce que l'eau entre en permanence...

M. le Maire : Je le comprends mais je n'ai pas laissé tomber le sujet, c'était une des priorités pour faire rue après rue, tous ces problèmes d'écoulements d'eau.

Mme Nadine PAUL : Quand il y a de l'eau chez les gens, c'est la priorité des priorités. On est bien d'accord, on ne fait pas passer d'autres dossiers avant ?

M. le Maire : Oui mais il y avait la même chose rue Marie Curie.

Mme Nadine PAUL : D'accord mais eux sont quand même aussi une priorité.

M. le Maire : Oui, c'est la prochaine.

Mme Nadine PAUL : D'accord donc on leur dit qu'en 2024, ça va être fait ?

M. le Maire : Bien sûr.

M. Daniel DOUARD : Juste pour te dire, je ne défends personne mais pour dire la vérité, la réalité des choses. Effectivement le département – puisque c'est une route départementale qui traverse une commune, c'est sous l'égide du département et pas de l'Agglo – a un maximum de travaux subventionnables de 100 000 € par an. Malheureusement on est dans le domaine des priorités. Même de mon temps, je me rappelle qu'on a demandé au département ces travaux avant que Jean-Pierre prenne la main et effectivement c'est projeté, ce n'est pas perdu, c'était projeté mais pas dans les priorités du département. Il faut attendre son tour, c'est difficile pour ceux qui subissent, je suis d'accord.

Mme Nadine PAUL : Oui parce que ça fait 10 ans que ça dure et qu'ils ont changé 3 fois leur porte ou leurs fenêtres et qu'ils sont dérangés à chaque fois qu'il pleut. C'est un renvoi de balle entre le département et la commune et les riverains ont la sensation que personne ne fait rien. Si maintenant les gens entendent que vous faites quelque chose depuis 10 ans...

M. le Maire : Non, ça ne fait pas 10 ans qu'on a réclamé. Nous ne l'avons pas porté au département depuis 10 ans.

Mme Nadine PAUL : C'est un problème qui existe depuis la fin des travaux.

M. le Maire : Bien sûr et moi le premier, j'étais consterné de constater qu'un trottoir a été fait sans fil d'eau, c'est impensable de voir ça.

Mme Nadine PAUL : Justement est-ce que le maire – quand il y a une malfaçon comme celle-là qui est faite avec de l'argent public – n'a pas une responsabilité d'intervenir rapidement avec des moyens pour dire que l'erreur réalisée soit immédiatement réparée ? Est-ce que tu n'as pas les moyens de faire ça ?

M. le Maire : Je n'ai pas eu les moyens parce qu'il fallait que ça passe dans l'ordre.

Mme Nadine PAUL : Il y a 10 ans, tu n'étais pas le maire...

M. le Maire : Non mais quand je l'ai constaté, à la fin du dernier mandat, j'ai dit que ça doit passer en priorité et voilà, ça sera pour 2024.

M. Daniel DOUARD : Je veux juste rappeler la réalité des choses. Quand ce trottoir a été refait il y a 10 ans, c'est moi qui étais responsable à l'époque, il a été fait sous l'égide des services du département mais à l'époque, il n'était pas question d'emmener l'eau à la rivière, il était question d'emmener l'eau dans des bêttoires, un puits sans fond qui se colmate et lorsque la nappe monte, le puits ne sert à rien du tout. Voilà comment était la loi à ce moment-là mais aujourd'hui les bêttoires, c'est fini, on n'en parle plus, on a changé de méthode. Ce sont les ingénieurs, aujourd'hui ils veulent récupérer l'eau avec des canalisations pour les emmener à la rivière comme ils l'ont fait dans la rue Marie Curie dernièrement et qui donne satisfaction.

Mme Nadine PAUL : Quand on voit ce qui a été fait, notamment les bouches d'évacuation, sur les photos que j'ai faites on voit quand même qu'il n'y a que ça pour évacuer du fait d'une malfaçon dans les travaux.

M. le Maire : Et en plus il n'y a pas de dégagement, les caniveaux sont des trous morts.

Mme Nadine PAUL : Ce que je voulais te dire, c'est que je voulais lier ce dossier. Tout le monde peut faire un peu n'importe quoi, mal réaliser des travaux et on paye et finalement on n'a aucun moyen, en étant élus ou maire de dire que ce n'est pas ce qui a été convenu.

M. le Maire : C'est sûr qu'il y a quelque chose qui s'est mal passé mais je vais te dire, même la route avant, si on fait un peu d'historique, il y avait de l'eau dans la rue jusque devant le garage. Tout ça était plein d'eau. Malheureusement c'est chez les petits canards que ça va mal, c'est sûr mais par rapport à avant, toute la rue était pleine d'eau. On a réussi à faire des drains qui arrivent dans le terrain devant le garage et maintenant ça s'évacue mais il manque cette partie, je suis d'accord. Ça va se faire en 2024.

Mme Nadine PAUL : Un autre sujet dont on a parlé plusieurs fois mais pour lequel je n'ai pas eu de réponse, comment vous procédez pour faire les relevés des élagages obligatoires des riverains ? Comment tu procèdes, Gilbert, pour décider que tel endroit doit être élagué ou pas ? Est-ce que tu as un itinéraire, est-ce qu'il y a des dossiers dont on te parle, est-ce que c'est toi qui décides ? Comment ça se passe ?

M. Gilbert LETENNEUR : C'est moi qui décide.

Mme Nadine PAUL : Et comment tu fais ton relevé ? Tu prends quartier par quartier ?

M. Gilbert LETENNEUR : Non, je me promène dans Garennes et je constate.

Mme Nadine PAUL : Donc tu promènes toujours un peu aux mêmes endroits ?

M. Gilbert LETENNEUR : Là je vois que ça cache le panneau, je mets une feuille.

Mme Nadine PAUL : Est-ce qu'on peut envisager de faire autrement à l'avenir parce qu'il y a des gens qui ne comprennent pas que systématiquement on leur écrive quand la situation est 3 fois pire ailleurs. Est-ce qu'on peut envisager, comme je l'avais déjà demandé...

M. Gilbert LETENNEUR : Il faut déjà que les gens respectent bien leur clôture parce que quand tu vois, même dans la rue du Dr Roux, il y a un emplacement où il y a ça.

Mme Nadine PAUL : C'est toi le conseiller délégué, c'est toi qui fais les relevés et c'est justement la question puisqu'il y a des endroits où c'est sur la route que ça continue d'aller et que là, tu ne passes jamais. Les gens se posent donc...

M. Gilbert LETENNEUR : Dis-moi où.

Mme Nadine PAUL : À Tourne-Boisset.

M. Gilbert LETENNEUR : À Tourne-Boisset, ils ont eu une feuille.

Mme Nadine PAUL : Je ne sais pas quand, ni qui, ni quoi. Si tu dis que tu n'as pas d'itinéraire, que tu fais ça au petit bonheur la chance...

M. Gilbert LETENNEUR : Ce n'est pas au petit bonheur la chance.

Mme Nadine PAUL : Tu dis que tu te balades et que tu regardes où c'est mais ce n'est pas comme ça qu'on travaille. Soit on fait un quartier, on procède par élimination et par rue, on ne fait pas 3 fois le même quartier.

M. Gilbert LETENNEUR : Une fois de plus, ce que je fais est encore mal.

Mme Nadine PAUL : Mais pourquoi tu te sens visé ?

M. Gilbert LETENNEUR : Mais si.

Mme Nadine PAUL : Gilbert, le problème est que je te pose juste une question pour savoir comment tu procèdes, je ne t'ai pas dit que ce que tu faisais était mal. Je te demande juste si on peut procéder autrement en le faisant quartier par quartier, comme ça personne n'ira voir chez le voisin qui a eu une lettre, personne ne râlera en disant que c'est la 3e lettre qu'il reçoit...

M. Gilbert LETENNEUR : C'est sûr que ça ne plaît pas quand tu mets une lettre et qu'il faut élaguer et en plus quand tu mets une lettre de relance un mois après mais ça ne bouge pas.

Mme Nadine PAUL : Justement, ce n'était pas le but de ma question, ma question était que pour que ce soit équitable pour l'ensemble des Garennais, est-ce qu'on pourrait procéder par quartier au fur et à mesure, les uns après les autres, plutôt que d'être toujours un peu sur les mêmes personnes ?

M. Gilbert LETENNEUR : Ce n'est pas toujours sur le même quartier.

Mme Nadine PAUL : Il y a quand même des gens qui ont eu plusieurs fois une lettre. Ils m'ont montré la lettre, je ne comprends pas pourquoi tu signes la lettre ? Je pensais que seul le maire pouvait signer.

M. Gilbert LETENNEUR : Ça a été une erreur de ma part.

Mme Nadine PAUL : Tu as signé plusieurs lettres.

M. Gilbert LETENNEUR : Oui, ça a été une erreur de ma part.

M. le Maire : Plus maintenant.

Mme Nadine PAUL : Ça interpelle les gens.

M. Gilbert LETENNEUR : Ils feraient mieux de tailler leurs haies.

Mme Nadine PAUL : Ils t'entendent, d'accord. Excuse-moi mais moi aussi, ça m'interpelle de savoir pourquoi tu signes au-dessus du maire, ça m'a impressionnée.

M. Gilbert LETENNEUR : Parce que je suis Gilbert LETENNEUR.

Mme Nadine PAUL : Super, chacun appréciera.

M. Gilbert GENESTE : Impasse du Rû, il y en a une aussi qui est pas mal. On ne peut pas passer sur le trottoir.

M. Gilbert LETENNEUR : Il a eu 2 feuilles.

M. Gilbert GENESTE : Qu'est-ce qu'on peut faire ?

M. Gilbert LETENNEUR : Je le lui ai même dit de vive voix.

M. Gilbert GENESTE : Parce que là, il n'y a même pas moyen de passer sur le trottoir.

M. Gilbert LETENNEUR : Je sais bien, il y a des ronces, de la vigne, tout ce qu'on veut.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est pas une question mais je voudrais juste demander à ce qu'on puisse travailler, aussi en commission sécurité et peut-être avec la police municipale ou la gendarmerie ou les deux, au sujet de la route qui descend le long de la déchetterie et qui arrive à Garennes et qui remonte, il y a des véhicules qui utilisent cette route dans les 2 sens, on a fait mettre un passage piéton pour que les enfants puissent traverser. Il y a 15 jours, un accident a failli survenir. Il faut réfléchir à quelque chose pour faire ralentir les voitures à cet endroit, je pense qu'on n'aura pas les moyens de définir ce qu'on peut faire exactement et je demande si on peut se réunir en commission sécurité, peut-être avec la police municipale, peut-être avec la gendarmerie pour trouver quelque chose. On ne peut pas laisser ça comme ça.

M. le Maire : Je suis d'accord pour qu'on discute sur quelque chose à faire à cet endroit. Il est certain qu'on ne fait jamais assez de sécurité pour éviter qu'un gamin passe sous un poids-lourd, c'est certain.

Prochaine réunion pour la réorganisation des commissions le **vendredi 8 septembre à 19h.**

Prochaine séance du Conseil Municipal le **vendredi 22 septembre 2023 à 20h.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h37.

La secrétaire de séance,
Martine LEPETIT

Le Maire,
Jean-Pierre GATINE